

Projet Hydroélectrique de Lom Pangar

(PHLP)

EDC

Visite des Sites No. 2

Visite effectuée du 21 au 31 Mai 2013

Version préliminaire
14 Juin 2013

PANEL D'EXPERTS ENVIRONMENTAL ET SOCIAL

PANEL D'EXPERTS ENVIRONMENTAL ET SOCIAL

Dr. Robert Zwahlen
Expert Environnement, Chef du Panel

Rémy Ledauphin
Expert Biodiversité

Georges Jay
Expert Social

Dr. Laure Yvette Djachechi
Expert Socio-Economie

Table des Matières

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS	V
RESUMEE ET RECOMMANDATIONS	7
Environnement	7
Biodiversité	9
Impacts sociaux	10
Socio-économie	13
1 INTRODUCTION	14
2 ENVIRONNEMENT	15
2.1 Gestion environnementale sur site	15
2.1.1 Gestion des déchets (PTS 11).....	15
2.1.1.1 Constat.....	15
2.1.1.2 Conclusions et recommandations.....	15
2.1.2 Eau potable.....	16
2.1.2.1 Constat.....	16
2.1.2.2 Conclusions et recommandations.....	16
2.1.3 Qualité des eaux	16
2.1.3.1 Constat.....	16
2.1.3.2 Conclusions et recommandations.....	17
2.1.4 Bassins de sédimentation	17
2.1.4.1 Constat.....	17
2.1.4.2 Conclusions et recommandations.....	18
2.1.5 Situation sur les sites de construction	19
2.1.5.1 Constat.....	19
2.1.5.2 Conclusions et recommandations.....	19
2.2 Santé et sécurité sur site	21
2.2.1 EPI.....	21
2.2.1.1 Constat.....	21
2.2.1.2 Conclusions et recommandations.....	21
2.2.2 Premiers secours.....	22
2.2.2.1 Constat.....	22
2.2.2.2 Conclusions et recommandations.....	22
2.2.3 Services de santé sur site	22
2.2.3.1 Constat.....	22
2.2.3.2 Conclusions et recommandations.....	22
2.3 Valorisation du bois et élimination de la biomasse.....	23
2.3.1 Référence.....	23
2.3.2 Problèmes	23
2.3.3 Situation actuelle	24
2.3.3.1 Plan.....	24
2.3.3.2 Positions BM et MINFOF	24
2.3.4 Conclusions et recommandations.....	25

3	BIODIVERSITE.....	34
3.1	Introduction	34
3.1.1	Objectifs de la mission	34
3.1.2	Méthodologie	34
3.1.3	Présentation des constats et recommandations.....	34
3.2	Evaluation des composantes et sous-composantes du PGES et recommandations	35
3.2.1	Composante 1 : Gestion des chantiers.....	35
3.2.1.1	Sous-composante 1.1 : Contrôle des entrepreneurs	35
3.2.2	Composante 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng	40
3.2.2.1	Sous-composante 4.1 : Gestion de la récupération du bois de la retenue	40
3.2.2.2	Sous-composante 4.2 : Adaptation du zonage du massif forestier de Deng Deng.....	42
3.2.2.3	Sous-composante 4.3 : Gestion du Parc National de Deng Deng	44
3.2.2.4	Sous-composante 4.4 : La problématique de la chasse, surveillance et contrôle des activités illégales	47
3.2.3	Synthèse des recommandations.....	49
4	IMPACTS SOCIAUX	53
4.1	Introduction	53
4.1.1	Objectifs de la mission	53
4.1.2	Méthodologie	53
4.2	Suivi de la gestion sociale du chantier	54
4.2.1	Constats liés aux recommandations de la mission de janvier 2013	54
4.2.1.1	Des recommandations de la mission de janvier 2013 mises en œuvre	54
4.2.1.2	Des recommandations de la mission de janvier 2013 non mises en œuvre	55
4.2.2	Autres constats vus pendant cette mission	55
4.2.2.1	Au niveau des habitations	55
4.2.2.2	Au niveau de l'accès à la spiritualité.....	56
4.2.2.3	Au niveau de l'hygiène et la santé	56
4.2.3	1.2.3 Recommandations	57
4.2.3.1	Les recommandations ponctuelles	58
4.2.3.2	Un audit de santé	59
4.2.4	Conclusions	59
4.3	Gestion sociale de la zone impactée.....	60
4.3.1	Constats	60
4.3.1.1	Des recommandations de la mission de janvier 2013 mises en œuvre totalement ou en partie	60
4.3.1.2	Des recommandations de la mission de janvier 2013 non mises en œuvre	60
4.3.1.3	Autres constats	61
4.3.2	Recommandations	63
4.3.2.1	Les recommandations relatives aux lieux de réinstallation.....	63
4.3.2.2	Des recommandations par rapport aux problèmes transversaux.....	64
4.3.2.3	Conclusions	65
5	SOCIO-ECONOMIE	68
5.1	Quelques avancées sur le plan socio-économique	68
5.2	De nouvelles préoccupations.....	68
5.2.1	Remplacement d'ouvriers locaux par des Chinois	68
5.2.1.1	Constats	68

5.2.1.2	Recommandations	69
5.2.2	Restauration.....	69
5.2.2.1	Contexte de la visite de terrain	69
5.2.2.2	Principaux constats.....	70
5.2.2.3	Solution actuellement envisagée et risques y afférents	73
5.2.2.4	Recommandations générales	74
5.2.2.5	Recommandations spécifiques	74
5.2.2.6	Chronogramme des principales activités pour mettre à niveau la restauration des travailleurs locaux	77
5.3	L'économat.....	77
5.3.1	Constats	77
5.3.2	Recommandation.....	78
5.4	Les implications socioéconomiques du déboisement et de l'enlèvement/réduction de la biomasse 78	
5.4.1	Enlèvement du bois de la retenue.....	78
5.4.1.1	Constats	78
5.4.1.2	Recommandations	79
5.4.2	Enlèvement/réduction de la biomasse	79
5.4.2.1	Constat.....	79
5.4.2.2	Recommandation.....	79
5.4.3	Liens entre la pêche, la pisciculture et la problématique du déboisement et de la réduction/enlèvement de la biomasse.....	79
5.4.3.1	Constat.....	79
5.4.3.2	Recommandation.....	80
5.4.4	La pêche et l'orpaillage dans la zone d'urgence de sauvetage de l'or	80
5.4.4.1	Constat.....	80
5.4.4.2	Recommandation.....	80

6 PROCHAINE VISITE 82

ANNEXES..... 83

Annexe 1:	Déroulement de la deuxième visite des sites du Panel	83
Annexe 2:	Annexe technique du volet socioéconomique	84
Quelques éléments	pour les TDRs de l'Audit de la restauration	84
Livrable		84
Annexe 3:	Documents consultés.....	86

Liste des Tableaux

Tableau 2-1:	Approche au déboisement du réservoir	24
Tableau 2-2:	Résumé d'observations concernant la gestion de l'environnement sur site	27
Tableau 3-1:	Ss-comp. 1.1 : Constats et recommandations de la mission de janvier 2013.....	35
Tableau 3-2:	Ss-comp. 4.1 : Constats et recommandations de la mission de janvier 2013.....	40
Tableau 3-3:	Ss-comp. 4.2 : Constats et recommandations de la mission de janvier 2013.....	42
Tableau 3-4:	Ss-comp. 4.3 : Constats et recommandations de la mission de janvier 2013.....	44
Tableau 3-5:	Ss-comp. 4.4 : Constats et recommandations de la mission de janvier 2013.....	47
Tableau 3-6:	Résumé des recommandations volet biodiversité	49
Tableau 4-1:	Recommandations	59
Tableau 4-2:	Recommandations: base vie ouvrière.....	66

Tableau 4-3:	Recommandations, mise en œuvre du PIR à Lom Pangar	66
Tableau 4-4:	Recommandations, mise en œuvre du PIR à Lom 2	66
Tableau 4-5:	Recommandations transversales	67
Tableau 5-1:	Récapitulatif des principales recommandations sur la restauration des travailleurs	76
Tableau 5-2:	Récapitulatif des principales activités pour la refonte de la restauration sur le chantier	77
Tableau 5-3:	Tableau synoptique des principales recommandations socioéconomiques de la Mission	81
Tableau 6-1:	Programme de la visite ses sites	83

Liste des Figures

Figure 2-1:	Entrepôt des déchets de plastique.....	15
Figure 2-2:	Décharge des boues du concasseur: digue	18
Figure 2-3:	Quelques observations sur le site	20
Figure 2-4:	Garage: comparaison Janvier - Mai 2013	33
Figure 3-1:	Equipe de sécurité EDC devant un piège relevé sur le site du PHLP	36
Figure 3-2:	Emplacement et forage du futur poste de Lom Pangar – Rive gauche	39
Figure 4-1:	Bac à lessive	54
Figure 4-2:	Salle de loisir	55
Figure 4-3:	Table de cuisine recouverte d'aluminium et planche amovible	55
Figure 4-4:	Protection contre l'inondation des chambres inopérante	56
Figure 4-5:	Le chantier de construction de Lom 2 bloqué	61
Figure 4-6:	Maison en cours de construction et salon d'une maison finie.....	61
Figure 4-7:	Un centre d'information local de EDC	62
Figure 4-8:	Une biomasse forte à enlever au maximum	65
Figure 5-1:	Equipement inadaptée à la restauration de masse	70
Figure 5-2:	Moyens de production domestique	71
Figure 5-3:	Mode de cuisson archaïque	71
Figure 5-4:	Stock inexistant	72
Figure 5-5:	Un produit indigeste au final	72
Figure 5-6:	Complexe Hôtel (gauche) et Ok Now (droite: des cantines peu fréquentées.....	73
Figure 5-7:	Un économat très peu achalandé	78

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AMI	Appel à Manifestations d'Intérêts
AO	Appel d'offres
AT	Assistance technique
BVO	Base vie Ouvrière
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CSTC	Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun
CWE	China International Water & Electric Corporation
DESS	Direction de l'environnement, du Social et de la Sécurité
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRT	Délégation Régionale du Travail
DRTSS	Délégation Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
EDC	ElectricityDevelopment Corporation
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ESS	Environnement, Sécurité, Santé
FHVC	Forêt à Haute Valeur de Conservation
FMO	Forces de Maintien de l'Ordre
GIC	Groupement d'Intérêts Communautaires
GPS	Global Positionning System
LAB	Lutte Anti-Braconnage
MINEPDED	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMINDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MOE	Maîtrise d'œuvre
ONFI	Office Nationale des Forêts Internationale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPs	Populations Affectées par le projet
PdE	Panel d'Experts
PE&S	Panel d'Experts Environnemental et Social
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PHLP	Projet Hydroélectrique de Lom Pangar
PIR	Plan Indemnisation et de Réinstallation
PN	Parc National
PNDD	Parc National de Deng Deng
PNMD	Parc National de Mbam et Djerem
SIG	Système d'Information Géographique
TDR	Termes de référence
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UTO	Unité Technique Opérationnelle

UTO-DD	Unité Technique Opérationnelle de Deng Deng
WCS	Wildlife Conservation Society

RESUMEE ET RECOMMANDATIONS

Le présent document est le compte-rendu de la deuxième mission du Panel d'Experts Environnemental et Social pour le projet hydroélectrique de Lom Pangar, qui a eu lieu du 21 au 31 mai 2013. Comme c'était le cas pour la première visite, le travail du Panel s'est organisé le long des quatre aspects principaux suivants:

- Gestion de l'environnement
- Gestion des impacts sur la biodiversité
- Gestion des aspects sociaux
- Gestion des aspects socio-économiques.

Environnement

Le point focal en ce qui concerne le volet environnement était la gestion environnemental sur site, ou plus précisément, la gestion des aspects Environnement, Santé, Sécurité (ESS; Composante 1 du PGES). Les points soulevés lors de la première visite ont été repris pour voir dans quelle mesure les recommandations avaient été prises en compte. Les observations les plus importantes sont:

- Gestion des déchets: système satisfaisant dans les grandes lignes. Un contrat est en place avec une entreprise spécialisée en traitement de déchets de différentes catégories. L'incinérateur est sur place, mais pas encore installé. Les efforts pour améliorer le tri des déchets à la source (BVO) doivent être intensifiés.
- Eau potable: les analyses bactériologiques montrent une bonne qualité de l'eau potable, mais néanmoins les ouvriers se plaignent. Il faut remarquer que le traitement UV apporte une bonne qualité à la sortie de l'appareil de traitement, mais pas au bout de tuyaux et de récipients si ceux-ci sont défectueux. Il est nécessaire de faire aussi des analyses physico-chimiques, et de prendre des échantillons dans les récipients d'eau potable mis à disposition des ouvriers sur les lieux de travail.
- Qualité des eaux: aucun suivi n'a été fait à ce jour. La mise en œuvre du programme de suivi est urgente.
- Bassins de sédimentation et boues des concasseurs: le but de ces bassins est d'empêcher les boues (qui ont un pH très élevé) d'entrer en contact avec l'eau de la rivière. La décharge existante a été munie d'une digue, qui n'est pas suffisamment haute, et dans laquelle une brèche s'est ouverte. Il faut fermer cette brèche immédiatement et assurer que la décharge soit couverte de matériel inerte d'une manière qui assurera la protection de la décharge contre l'érosion. Le nouveau bassin de sédimentation, actuellement en construction, est sous le niveau de l'eau dans la future retenue, et sera donc submergé lors de la mise en eau du réservoir. Il sera nécessaire de recouvrir les boues (qui vont rester sur place) d'une couche d'argile bien compactée, et d'une épaisseur d'au moins 1 m, pour assurer que ces boues n'entrent pas en contact direct avec les eaux du réservoir.
- De nombreux "petits problèmes quotidiens" ont été observés sur les différents lieux de travail. Il est nécessaire que l'entreprise assure un suivi continu (au

moins 2 à 3 inspecteurs ESS à plein temps) pour prendre les mesures nécessaires.

Un point important est la santé sur site, y compris la sécurité du travail. Observations importantes:

- EPI: l'équipement de protection individuel mis à disposition des ouvriers est généralement utilisé. Cependant, certains problèmes persistent, comme le manque de réflecteurs, l'insuffisance de la qualité des chaussures de sécurité, et certains problèmes avec des masques. Les règles doivent être observés, et le matériel nécessaire doit être mis à disposition des ouvriers.
- Premiers secours: rien n'a été fait sur ce point à ce jour. Les mesures envisagées (mise à disposition de trousse de premiers secours sur les lieux de travail, formation de 10% des ouvriers en premier secours) doivent être mises en œuvre immédiatement.
- Service de santé: l'équipement de la clinique est insuffisant (ambulances non équipées, absence total de matériel pour diagnostics, etc.). Une liste exhaustive de matériel nécessaire a été préparée, mais le matériel n'a pas encore été acheté. Là également, il y a une urgence.

Un point de grande importance est le déboisement de la cuvette du réservoir avant la mise en eau, surtout en vue des problèmes potentiels au cas où rien ne serait fait (eau anoxique dans le réservoir, prolifération de gaz à effet de serre, détérioration de la qualité de l'eau dans le réservoir avec des risques pour la centrale et toute l'étendue de la rivière en aval du barrage, problèmes pour la pêche dans le réservoir), la dimension de la tâche (540 km² qui vont être submergés), et le peu de temps qui reste pour prendre des mesures.

Le Panel est de l'avis qu'il est important

- de récupérer le bois dans la mesure du possible;
- de réduire la quantité de biomasse (en tenant compte du fait qu'une élimination complète, ainsi qu'une valorisation de cette biomasse n'est ni nécessaire, ni faisable); il faudra donc se concentrer sur les zones boisées de la partie la plus profonde du futur réservoir;
- de déboiser au maximum et en priorité certaines parties du futur réservoir pour assurer l'accès avec bateaux et la pêche.

A présent, le progrès pour entreprendre ces travaux semble être bloqué dû au fait que la Banque Mondiale insiste sur la condition qu'uniquement des entreprises forestières certifiées seraient admissibles pour la récupération du bois, comme spécifié dans le PGES, tandis que le MINFOF est de l'avis cette condition est contraire à la législation Camerounaise, et exclurait la grande majorité des entreprises Camerounaises, surtout les petites, de ce marché.

Le Panel fortement recommande ce qui suit:

- Ne pas insister sur la condition d'entreprises certifiées, vu qu'ici il ne s'agit pas d'exploitation durable de forêts, mais carrément de la destruction de certaines surfaces boisées. Il serait peut-être possible de mentionner dans les appels d'offre que le fait d'être certifié serait un atout.

- Assurer la participation des entreprises nationales et locales dans ce marché, pour faire profiter l'économie régionale.
- Mettre sur pied un programme de suivi très strict pour surveiller les travaux de récupération du bois et les travaux d'élimination de biomasse, pour assurer que ces travaux se fassent avec un minimum de dégâts à l'extérieur du futur réservoir.
- Utiliser au mieux le peu de temps disponible pour effectuer un maximum de travail dans les meilleures conditions, sans risquer un délai pour le projet.

Biodiversité

Durant cette seconde mission, nous nous sommes intéressés à des problématiques similaires à celles auxquelles nous nous étions intéressés durant la précédente, à savoir : la consommation de viande de brousse sur le chantier, l'accès à celui-ci (notamment le tronçon qui traverse le PNDD), la gestion de la récupération du bois et l'enlèvement de la biomasse de la future retenue, le zonage du massif forestier de Deng Deng, la gestion et la protection du PNDD, enfin le braconnage et les autres activités illégales qui sévissent dans ce même massif forestier. Notre objectif était, non seulement, d'évaluer si les recommandations que nous avons formulées avaient été suivies, mais aussi, plus globalement, de refaire un point sur l'état d'avancement du projet à l'égard de ces différentes problématiques, ceci afin de formuler de nouvelles recommandations. Force est de constater que les évolutions sont dans l'ensemble assez mitigées.

Au niveau du chantier, des dysfonctionnements dans le dispositif de restauration et le système de subventions des repas ont entraîné une recrudescence de la cuisine autonome et, par là même, de la consommation de viande de brousse et de braconnage sur le site. Il est grand temps de reprendre la situation en main, en mettant en place un système incitant véritablement les ouvriers à profiter de la restauration collective, en les sensibilisant, mais aussi en contrôlant les bases-vie et en sanctionnant les contrevenants. De même, il importe de renforcer les capacités techniques et matérielles du service de sécurité d'EDC en charge de lutter contre le braconnage sur le site.

Concernant l'accès au chantier et la traversée du PNDD, au niveau du tronçon Ouami-Lom Pangar, la situation semble s'être largement améliorée. Le contrôle d'accès est plus strict et sélectif et cette partie du parc semble faire l'objet de moins de pressions. Il convient, pour autant, de continuer à y maintenir, voire accroître la surveillance : patrouilles et opérations coups de poing, meilleur suivi des véhicules, construction du poste de Lom Pangar rive gauche...

Pour ce qui est de l'enlèvement du bois et de la destruction de la biomasse de la future retenue, aucune action sur le terrain n'a été menée depuis le début de l'année. De plus, si un certain consensus se dégage, entre les parties prenantes, sur les modalités de ces opérations, certains conflits sur la forme semblent entraver le processus. Toujours, est-il, que vu les exigences du calendrier (date prévue de mise en eau), il est grand temps d'agir. Pour que les intérêts de la biodiversité soient pris en compte durant ces opérations nous formulons un certain nombre de recommandations : obliger les entreprises intervenantes à prendre des engagements contre la consommation de viande de brousse, le braconnage, pour la protection du PNDD, concevoir un réseau de pistes et des mesures visant à réduire les impacts, mettre en place un système de surveillance sur

les chantiers et voies d'accès, enfin, minimiser, voire proscrire ces opérations au niveau de certaines zones sensibles (PNDD, voire plus largement la rive gauche du Lom).

Concernant l'adaptation du massif forestier de Deng Deng, il faut bien reconnaître que, là encore, très peu de progrès ont été faits. On attend toujours la signature de certains décrets (extension du PNDD, modification de l'UFA 10.065) pour matérialiser certaines limites et sensibiliser les populations. C'est toujours le statu quo au niveau de l'exploitation de l'UFA 10.065, tandis que peu d'efforts de protection y sont menés alors que cette zone héberge une population significative de grands singes. Enfin, le corridor entre le PNDD et l'UFA 10.065 attend lui aussi d'être officialisé et se voit peu à peu grignoté par l'agriculture. Il devient, donc, de plus en plus urgent que soient ratifiées les différentes unités composant le massif forestier de Deng Deng et que celles-ci fassent l'objet d'opérations de délimitation et d'actions de sensibilisation auprès des populations riveraines. Il convient également que des solutions soient trouvées pour que les enjeux de conservation soient réellement pris en compte au niveau de l'UFA 10.065.

Concernant la gestion et la protection du PNDD, on note une volonté de mener des actions sur le terrain, mais celle-ci butte toujours sur un manque de moyens (locaux, déplacement, communication, équipement de camping, armement, etc.). Comme nous l'avons dit précédemment, le PNDD, dont l'extension n'a toujours pas été validée, souffre de nombreux empiètements agricoles, mais aussi, d'autres récurrentes pressions (braconnage, intrusion des éleveurs, orpaillage, etc.), alors que la nouvelle assistance technique n'est toujours pas recrutée. Pour faire face au manque d'équipement du PNDD, il convient de diligenter les mémorandums qui relient le MINFOF à EDC d'une part et à COTCO d'autre part. Il convient également de compléter la dotation initialement prévue : système radio, embarcation, moyens de défense. Encore une fois, il convient aussi que l'état camerounais assermente et arme les gardes du PNDD. Outre le fait que nous ne pouvons que recommander le recrutement de la nouvelle assistance technique, il nous semble également important que celle-ci fasse de la protection du PNDD une réelle priorité par un appui technique, organisationnel et stratégique, en développant le renseignement, l'exploitation des données de patrouilles et de monitoring, ainsi que le suivi judiciaire.

Enfin, pour ce qui est de la problématique de la chasse et des activités illégales qui peuvent sévir dans le massif forestier de Deng Deng, là encore, nous ne pouvons que déplorer le peu d'avancées. Nous avons déjà mentionné le manque d'équipement. S'il touche le PNDD, il touche aussi cruellement l'UTO-DD. Les opérations mobiles demeurent rares en dehors du PNDD et les postes semblent assez perméables. Enfin, on peut toujours déplorer le manque d'activités alternatives à la chasse dans la zone. Comme pour le PNDD, il devient urgent de doter la protection de l'UTO d'équipements. Il est en outre important de renforcer la coordination de celle-ci. Il convient également de mobiliser d'avantage les effectifs sur des opérations visant à protéger les zones de l'UTO présentant des enjeux de conservation et à sécuriser les voies de communication.

Impacts sociaux

Il faut d'abord souligner qu'un certain nombre de recommandations indiquées suite à la première mission du panel en janvier 2013 ont été mises en place (bacs à lessive, salle de détente, planches amovibles pour la cuisine, plafonds pour les chambres des ouvriers).

Nos recommandations, suite à cette mission sont relatives aux domaines suivants :

- Points ponctuels relatifs à la gestion sociale des ouvriers camerounais (désinsectisation autour des logements, équipement du centre de loisir, salles de prière, équipement minimum du centre de santé).
- Points ponctuels relatifs à la mise en place du PIR dans les villages impactés.
- Point relatif à un sujet très important : la santé et l'hygiène des travailleurs. Les recommandations ponctuelles nous semblent insuffisantes par rapport aux craintes à ce sujet, un audit santé est nécessaire et ceci rapidement.
- Points cruciaux pour l'avenir de la zone d'impact du projet et ses habitants:
 - l'enlèvement rapide de la biomasse pour permettre le développement de la pêche dans la retenue et en aval et ne pas créer un environnement nuisible (H₂S) à la santé;
 - le contrôle efficace des produits illicites (mercure) utilisés dans l'orpaillage semi industriel, nuisibles à l'environnement et à la santé humaine;
 - une bonne information à Deng Deng par une radio rurale serait aussi un moyen d'harmonie entre le Projet et la population et un outil de progrès.

Les tableaux ci-dessous reprennent les recommandations pour ces différents problèmes.

Recommandations ponctuelles

- Au niveau de la base vie ouvrière

Problèmes	Recommandations	Responsables de la mise en œuvre	Délais
Nids à moustiques devant les bâtiments/logements	Continuer le nettoyage et produits insecticides	CWE	Immédiatement
Lieux de culte	Construire 3 bâtiments simples	CWE	Dans les 3 mois
Installation électrique	Changer les fils et les mettre sous baguettes	CWE	Immédiatement
Culture et loisir	Equiper complètement la salle (jeux comme baby foot, livres et revues)	CWE	Dans les 3 mois
Hygiène et santé	Animation formation, Refaire les stocks et avoir un équipement minimum ,	CWE , M. Ouvrage et M. œuvre	Immédiatement

- Au niveau de la mise en œuvre du PIR

- Lom Pangar

Problèmes	Recommandations	Responsables de la mise en œuvre	Délais
Accès à la rivière	Utiliser les buldozer pour la déforestation	EDC	Fin 2013
Abandon des tombes	Payer la cérémonie	EDC	Immédiatement
Malfaçons des maisons	Faire réparer avant réception définitive	EDC et chef village	Immédiatement
Ecole	Expliquer que l'école primaire doit être à Ouami	EDC	Rapidement
Maternelle	Construire	EDC	Immédiatement
Piste pour aller à Ouami	Piqueter et démarrer le travail	EDC	Octobre 2013 après la saison des pluies

- Lom 2

Problèmes	Recommandations	Responsables de la mise en œuvre	Délais
Culture dans la zone de réinstallation de Lom 2	Les payer	EDC	Rapidement
Chantier de construction à l'arrêt	Payer la nouvelle tranche	EDC	Immédiatement

- Recommandations transversales ou plus lourdes

Problèmes	Recommandations	Responsables de la mise en œuvre	Délais
Inquiétude sur la santé des travailleurs	Audit par un spécialiste de santé publique	EDC, MOE et CWE	Rapidement
Manque d'information pour le personnel de terrain EDC et les partenaires administratifs	Fournir les documents	CWE	Immédiatement
Manque d'information par la population	Monter une radio rurale à Deng Deng	EDC	Octobre 2013 vb
Enlèvement de la biomasse	Passer des contrats avec des entreprises forestières et planifier rapidement l'enlèvement de la biomasse fine	EDC et Minfop	Octobre 2013
Utilisation de mercure chez les orpailleurs	Faire intervenir la police des mines	EDC et délégation régionale des mines	Immédiatement

Socio-économie

La Mission constate que le climat social s'est considérablement apaisé sur le chantier par rapport aux questions relatives au salaire et aux reclassements. La Commission de Dialogue Social continue son travail mensuel d'arbitrage et de médiation entre le groupe employeur et les travailleurs et cette initiative mérite d'être saluée.

La problématique de la restauration des travailleurs constitue cependant le sujet le plus délicat et pressant sur le chantier en ce moment. En substance, le système de ticket instauré par l'Entrepreneur s'étant révélé défaillant, ce dernier a pris la décision unilatérale de verser directement la subvention de repas aux travailleurs. Mais cette décision a eu pour effet de promouvoir la « cuisine autonome » anarchique en chambre ou aux abords du chantier. Cette situation pose aujourd'hui des problèmes de santé, de sécurité et de consommation de la viande de brousse.

La solution actuellement envisagée par la Commission de Dialogue Social d'interdire la « cuisine autonome » et de verser directement la subvention aux restaurateurs n'est pas viable, car les deux cantines opérant sur le chantier ne sont pas à même de satisfaire les besoins de la masse des travailleurs. Cette décision poserait plutôt un risque considérable de résurgence de tensions sociales sur le chantier.

La principale recommandation de la Mission sur ce sujet est (i) de procéder à un Audit de la restauration pour mettre en place un système efficace et satisfaisant ; (ii) d'instaurer un système fiable de contrôle de la fréquentation effective des cantines par les travailleurs et (iii) d'encadrer leur « cuisine autonome ». Des éléments pour les TDRs de l'Audit de la restauration sont par ailleurs joints en Annexe technique du Rapport du Panel.

Les implications socioéconomiques de la problématique de l'enlèvement du bois de la retenue et de l'enlèvement/réduction de la biomasse doivent être intégrées dans les discussions sur cette question critique. La Mission recommande fortement à cet effet que les bailleurs de fonds revoient leur position sur la clause de certification contenue dans le PGES, en tenant compte du contexte du Projet et des enjeux environnementaux réels de cette clause sur la forêt, en rapport avec ses bénéfices socioéconomiques pour les populations riveraines et l'économie nationale.

Considérant que les activités piscicoles sont envisagées dans les eaux du Barrage, la Mission recommande d'instaurer dès à présent toutes les bonnes pratiques environnementales nécessaires dans l'exploitation aurifère dans la zone de BétaréOya, afin de protéger ces eaux de la contamination au mercure. Dans le même ordre d'idée, les implications socioéconomiques de l'alternative du non enlèvement du bois de la retenue et de l'enlèvement/réduction de la biomasse sur la pêche et la pisciculture, doivent être prises en compte dans les discussions techniques et environnementales.

1 INTRODUCTION

Le présent document est le compte-rendu de la deuxième mission du Panel d'Experts Environnemental et Social pour le projet hydroélectrique de Lom Pangar. Cette visite s'était effectuée entre le 21 et le 31 mai 2013.

La structure du rapport, qui est en partie conditionnée par la composition du Panel et ses TDR, est dans les grandes lignes la même que celle choisie pour le premier Rapport.

Les experts membres du Panel ont repris les points soulevés lors de la première visite de janvier 2013, et élargi la portée si nécessaire et possible.

Inévitablement, certains sujets abordés s'entrecoupent parmi les différentes disciplines; ceci est le cas surtout pour les points suivants (qui sont toujours de grande importance):

- Nourriture des ouvriers: aspects sociaux, socio-économique (surtout: questions de subvention des repas), biodiversité (consommation de viande de brousse, chasse illégale dans le Parc National et ses alentours).
- Santé de la force ouvrière: aspects sociaux, ESS.
- Déboisement du futur réservoir: environnement (qualité de l'eau, gaz à effets de serre, etc.), aspects sociaux et de socio-économie (participation d'entreprises locales dans les travaux; potentiel de la pêche dans le réservoir), biodiversité (risque des travaux pour le parc et les autres aires protégées; risques pour la biodiversité de la vie aquatique dans le réservoir et la partie aval de la rivière).

2 ENVIRONNEMENT

2.1 Gestion environnementale sur site

2.1.1 Gestion des déchets (PTS 11)

2.1.1.1 Constat

Observations concernant la gestion des déchets sur site:

- Comme observé lors de la première visite en Janvier 2013, le site est en général bien entretenu, très peu de déchets qui traînent.
- Triage à la source: fait de manière satisfaisante dans les ateliers, où des récipients pour différentes catégories de déchets sont disponibles et marqués (bois, métaux, déchets contaminés d'huile, filtres, etc.). Pas suffisant dans la BVO (pas assez de poubelles, pas assez bien marquées).
- Entrepôt des déchets fonctionnel, mais en partie rempli à sa capacité.
- Incinérateur sur place, mais pas encore installé, pas fonctionnel; en l'attente que se fasse la traduction du manuel du chinois en français. Il n'est pas encore sûr que la température sera suffisamment haute pour par exemple brûler les déchets médicaux.
- Un contrat avec une entreprise spécialisée pour la gestion (recyclage, traitement final de déchets spéciaux) est en place.



Figure 2-1: Entrepôt des déchets de plastique

2.1.1.2 Conclusions et recommandations

Les efforts pour gérer les déchets selon les règles doivent continuer.

- Renouveler et renforcer le tri à la source (BVO); cela nécessite non seulement la mise à disposition d'un nombre suffisant de poubelles, mais aussi une instruction des ouvriers (ce qui est nécessaire aussi pour d'autres points importants, comme l'hygiène, l'utilisation des toilettes, la sécurité du travail, etc.).
- Installation de l'incinérateur; cependant, avant sa mise en service il sera nécessaire de s'assurer de sa fonctionnalité (filtres, température, formation de l'opérateur).

2.1.2 Eau potable

2.1.2.1 Constat

Une entreprise spécialisée est chargée de faire le suivi de la qualité de l'eau potable. Des échantillons sont pris et analysés mensuellement. Selon les informations obtenues, ces échantillons sont pris à différents points de consommation; les rapports mentionnent "station de traitement" comme points d'échantillonnage.

Le seul paramètre analysé est la qualité bactériologique de l'eau potable. Les analyses indiquent une bonne qualité de l'eau. Néanmoins, les ouvriers mentionnent la mauvaise qualité de l'eau potable. Il paraît qu'il y a surtout des problèmes avec les récipients qui sont utilisés pour mettre à disposition de l'eau potable pour les ouvriers sur les sites de construction, c'est-à-dire en dehors de la BVO.. En effet, le traitement par UV apporte des bons résultats pour l'eau à la sortie de l'appareil de traitement, mais l'absence de chlore pose des problèmes au cas de récipients ou de tuyaux pas tout à fait propres.

2.1.2.2 Conclusions et recommandations

Les recommandations les plus importantes sont:

- Identification exacte des lieux de prélèvement d'échantillons d'eau potable pour les analyses.
- Effectuer des analyses physico-chimiques de l'eau potable pour assurer sa qualité.
- Echantillonnage de récipients d'eau potable sur les différents sites de construction. Assurer l'hygiène de ces récipients.

2.1.3 Qualité des eaux

2.1.3.1 Constat

En dehors de l'analyse de l'eau potable, deux types de suivi de la qualité de l'eau sont d'importance sur le site:

- Suivi régulier et fréquent d'un nombre de paramètres importants, notamment température, oxygène, pH et turbidité ou concentration des matériaux en suspension,
 - dans la rivière (un point en amont, un point en aval du site de construction); et

- dans les différents effluents d'eaux usées (surtout bassins de sédimentation, filtres des eaux usées de la BVO).

Ces mesures doivent être faites sur site, par moyen de sondes portables. A mesurer avec une fréquence élevée (si possible online, autrement au moins deux fois par semaine).

- Analyse d'une gamme complète de paramètres (y compris surtout les métaux lourds et l'analyse bactériologique), à faire par un laboratoire spécialisé une fois tous les trois mois.

Ce sujet était discuté lors de la première visite du Panel. Les buts de ce suivi sont les suivants:

- identification de sources de pollution des eaux sur site, afin de pouvoir prendre des mesures préventives si nécessaire;
- vérification que les eaux usées correspondent aux exigences et normes légales; et
- identification de problèmes de qualité de l'eau provenant d'en dehors du site (par exemple des mines situées en amont, qui présentent un risque de contamination de l'eau avec du mercure, et potentiellement d'autres métaux lourds).

Aucun programme de suivi de la qualité de l'eau n'était en place au moment de la deuxième visite du Panel.

2.1.3.2 Conclusions et recommandations

- Achat immédiat des sondes portables, instruction d'un technicien dans leur opération et maintien, et démarrage du programme de suivi.
- Préparation d'un programme de suivi (sites d'échantillonnage, fréquence), qui devra être appliqué.
- Mise en place d'un contrat avec un laboratoire spécialisé pour les analyses trimestrielles, et commencement immédiat de ce programme.
- Préparation d'un format de rapports de la qualité de l'eau.

Le Panel vaudra voir les premiers résultats de ce suivi lors de sa prochaine visite.

2.1.4 Bassins de sédimentation

2.1.4.1 Constat

Les boues sortant des concasseurs ont un pH très élevé et ne doivent pas entrer en contact avec l'eau de la rivière. Les bassins de sédimentation doivent assurer la rétention de ces boues, qui doivent ensuite être déposées de manière idoine.

Les boues sortant du bassin de compensation sont stockées à proximité des concasseurs, à une élévation supérieure à celle de la future retenue. Comme recommandé par le Panel en Janvier, une digue avait été construite avec le but de prévenir que ces boues soient entraînées par les eaux de pluie en direction de la rivière.



Figure 2-2: Décharge des boues du concasseur: digue

La Figure ci-haut montre trois choses:

- La digue n'est pas assez haute pour retenir efficacement les boues en cas d'un glissement important (à gauche).
- Une brèche s'est ouverte dans la digue, et une grande quantité de matériaux a déjà été emportée par les eaux de pluie (à droite).
- La pente des matériaux utilisés pour recouvrir les boues est trop raide pour assurer une protection contre l'érosion.

Un nouveau bassin de sédimentation est en construction. Il est situé à une élévation plus basse que le plan d'eau du futur réservoir, ce qui veut dire que ce bassin sera submergé lors de la mise en eau du réservoir. Il n'est pas prévu de sortir les sédiments de ce bassin pour les déposer en lieu plus élevé.

2.1.4.2 Conclusions et recommandations

En ce qui concerne la décharge existante:

- Réparer immédiatement la digue.
- Assurer que la décharge sera recouverte de manière à résister contre l'érosion.
Points importants:
 - quantité de matériaux (subsoil) suffisante pour assurer une pente suffisamment faible;
 - compacter les matériaux; prévoir des bermes;
 - recouvrir le subsoil avec du topsoil (terre végétale) pour assurer un bon développement de la végétation.

En ce qui concerne le nouveau bassin de sédimentation:

- En principe, cette décharge n'est pas conforme avec la nécessité d'éviter un contact de matériel avec un pH élevé avec les eaux de la rivière, car elle sera submergée.

- Il est donc nécessaire de prévoir des mesures qui assureront que ces matériaux, une fois les travaux de construction terminés, resteront en place. Pour cela, il faut que la digue soit bien construite et que sa crête soit environ 2 m plus haute que le niveau du sédiment. Ces 2 m devront ensuite être remplis de matériel inerte (argile) et bien compacté pour éviter une érosion de ces matériaux.

2.1.5 Situation sur les sites de construction

2.1.5.1 Constat

Une visite des sites de construction (surtout site du barrage / dérivation de la rivière), des ateliers etc. a montré une série de problèmes ponctuels dont certains sont listés ici, avec quelques illustrations en Figure 2-3:

- Utilisation et disponibilité des EPI (voir Section 2.2.1).
- Fuites d'huiles (par exemple des pompes installés sur le batardeau; Photo f, Figure 2-3).
- Problèmes d'accès aux concasseurs; dû aux vibrations fortes, ces structures sont en constant processus de détérioration et doivent être remises en état régulièrement pour assurer la sécurité des ouvriers (voir Photo e, Figure 2-3).
- Non-respect ponctuel des règles pour l'échafaudage (voir Photo d, Figure 2-3).
- Absence de toilettes sur les sites de construction; pour le barrage, il y a quelques latrines à une distance d'à peu près 300 m. De cette manière, un ouvrier qui veut utiliser la toilette s'absente de son lieu de travail facilement pour une demi-heure. En assumant que 400 ouvriers travaillent sur ce site de construction principal, chacun utilisant la toilette une fois par jour, cela signifie une perte de 200 heures de travail, correspondant à peu près à un homme-mois, par jour. En plus, de cette situation il résulte certainement un problème d'hygiène sur le site.

2.1.5.2 Conclusions et recommandations

Pour résoudre le problème des toilettes, il faut prévoir des toilettes mobiles, en nombre suffisant et placés convenablement, sur tous les sites de construction.

En ce qui concerne les "petits problèmes quotidiens", il faut se rendre compte qu'ils sont inévitables. En premier lieu ce sont les contremaîtres de chaque station qui sont responsables du bon état et du bon fonctionnement de leurs stations (par exemple accès aux concasseurs). Mais il est également nécessaire d'avoir un suivi continu de tous les aspects ESS sur site, à effectuer par les responsables ESS de l'entreprise. Vu l'étendue du site, il faut certainement 2 à trois personnes qui s'occupent de cette tâche à plein temps. Si les effectifs de ce groupe ne sont pas suffisants, il faudra prévoir d'engager des inspecteurs ESS à ce propos.

	
a) Filtre pour les eaux usées des douches: pas en état de fonctionnement.	b) Points d'eau pour laver des voitures devant les bureaux de CWE: pas un endroit prévu pour l'entretien des véhicules.
	
c) EPI: masque en état de détérioration.	d) Sécurité du travail: à surveiller en permanence.
	
e) Accès au concasseur assuré par une planche: nécessité de remise en état.	f) Sable saturé d'huile: lieu et récipient pas conformes.

Figure 2-3: Quelques observations sur le site

2.2 Santé et sécurité sur site

2.2.1 EPI

2.2.1.1 Constat

Tandis que tout le monde porte le casque, un nombre de problèmes a été néanmoins constaté en ce qui concerne les EPI:

- Réflecteurs: les nouvelles tenues distribuées aux ouvriers sont munies de réflecteurs. Cependant, la plupart des ouvriers (ceux qui sont sur le chantier depuis un certain temps) n'en ont pas et doivent attendre encore plusieurs mois jusqu'à ce qu'on échange leurs tenues.
- Chaussures de sécurité: une paire de chaussures de sécurité et une paire de bottes sont distribuées aux ouvriers. Cependant, un grand nombre d'ouvriers ne portent pas de chaussures de sécurité, en partie parce que celles-ci se détériorent rapidement et ne sont échangées qu'après 6 mois.
- Lunettes de protection: sont distribuées aux ouvriers qui en ont besoin pour leur travail. Par instant, on observe des ouvriers sans lunettes en train d'opérer sur des machines pour lesquelles des lunettes de protection sont obligatoires.
- Différents types de masques sont distribués. Problèmes constatés:
 - certains de ces masques n'offrent pas la protection nécessaire;
 - les filtres ne sont pas échangés régulièrement;
 - certains masques se détériorent rapidement (voir Photo c, Figure 2-3);
 - certains masques sont utilisés par plusieurs personnes, ce qui constitue un risque de transmission de maladies (par exemple de la tuberculose) très élevé.

2.2.1.2 Conclusions et recommandations

- Le standard généralement accepté est que toute personne sur le chantier doit être munie d'EPI de base, c'est-à-dire casque, réflecteur et chaussures de sécurité.
- Distribuer des réflecteurs aux ouvriers avec les "vieilles" tenues; cela est indispensable surtout pour tous les ouvriers qui travaillent de nuit.
- Accès aux sites de construction pour les ouvriers seulement avec chaussures de sécurité. Les bottes, si elles sont prévues pour être portées pour le travail, doivent être des bottes de sécurité. Lors de la visite du Panel, la statistique de la clinique mentionnait 6 cas d'accidents avec blessure des pieds, qui auraient probablement pu être évités si ces personnes avaient porté des chaussures convenables.
- Les ouvriers non munis de lunettes de protection ne sont pas autorisés à utiliser des machines telles que des tronçonneuses etc.
- Les masques doivent être appropriés pour le type de travail, bien entretenus (changement régulier des filtres, échangés si nécessaire), et doivent faire partie du matériel personnel (pas utilisés par plus d'une personne).

2.2.2 Premiers secours

2.2.2.1 Constat

Ce point a été soulevé lors de la visite de Janvier 2013. Deux mesures étaient prévues en ce moment:

- mise à disposition de trousse de premiers secours sur tous les lieux de travail; et
- instruction de 10% des ouvriers aux premiers secours.

Rien de cela n'a été mis en œuvre jusqu'à présent.

2.2.2.2 Conclusions et recommandations

Mise en œuvre de ces mesures dans les plus brefs délais.

2.2.3 Services de santé sur site

2.2.3.1 Constat

La clinique sur site n'est pas équipée de manière suffisante, ce qui affecte la qualité de ses services. Quelques points importants:

- Manque de matériel de base par instant, apparemment dû au processus trop lent et trop compliqué pour assurer le bon fonctionnement; ainsi, au moment de la visite du Panel la clinique ne disposait pas de seringues.
- Absence totale de matériel pour les diagnostics, et donc un risque d'un traitement inapproprié (par exemple traitement contre le paludisme d'un patient qui en réalité souffre d'une infection de typhoïde).
- Pas de moustiquaires pour les lits des patients hospitalisés au centre de santé.
- Un seul tensiomètre, pas en état de fonctionnement.
- Deux ambulances totalement dépourvues de matériel.

2.2.3.2 Conclusions et recommandations

L'équipement de la clinique doit être amélioré d'urgence, pour assurer un standard de services de santé acceptable. Quelques recommandations:

- Simplifier les voies de commande de matériel de base (médicaments, etc.).
- Equipement des ambulances.
- Mise à disposition du personnel de santé le matériel nécessaire pour la diagnostic des maladies courantes (microscope, kits de diagnostic, etc.)
- Matériel de premier secours, comme défibrillateurs.

Une liste exhaustive de matériel a déjà été préparée par le service de santé, et remis à la direction de CWE. Il est urgent que ce matériel soit procuré.

2.3 Valorisation du bois et élimination de la biomasse

2.3.1 Référence

PTS No.:

4. Suivi de la qualité des eaux

- Le PTS ne se prononce pas sur la qualité de l'eau dans le réservoir et en aval pendant la phase d'exploitation.

10. Plan de gestion du défrichement

- Le PTS se limite au défrichement du site de chantier.

12. Plan de première mise en eau du réservoir

- Ce PTS n'a pas encore été préparé.

2.3.2 Problèmes

Le barrage de Lom Pangar va créer un très grand réservoir (540 km²), d'une profondeur maximale d'environ 40 m. 58.7% de cette surface sont couverts par des forêts (forêts semi-décidues dans la plus grande partie), 41.3% de savane boisée.

Les problèmes suivants risquent de se poser si des mesures adéquates ne sont pas prises:

- Perte d'une ressource de valeur (bois de différentes catégories).
- Les arbres morts qui restent dans l'eau (et qui peuvent y rester pendant des décennies) constituent un obstacle pour la pêche (car les filets s'y prennent) et un grave danger pour tout trafic en bateau.
- La submersion d'une grande quantité de biomasse risque de provoquer les problèmes suivants:
 - Consommation d'oxygène, et en cas de stratification du réservoir création d'une zone à conditions anoxiques (à des profondeurs d'environ 10 m et plus).
 - En conditions anoxiques, génération de méthane (CH₄), qui est un gaz à effet de serre 21 fois plus fort que le CO₂.
 - Dégradation de la qualité des eaux dans le réservoir (formation d'hydrogène sulfuré(H₂S), qui est très toxique et aussi très agressif envers les métaux et même le béton, ce qui peut provoquer des dégâts aux structures de l'usine hydroélectrique.
 - Hauts risques pour la faune piscicole et donc pour la pêche dans le réservoir et dans le fleuve en aval du barrage.
- Charge très élevée en biomasse dans l'eau (et donc en DBO) en aval du barrage, avec conséquences pour l'utilisation de l'eau, la pêche et la biodiversité des milieux aquatiques; ces effets peuvent être ressentis jusque dans la zone de l'estuaire.
- Problèmes de qualité de l'eau en aval du barrage, dû au fait que la prise d'eau pour l'opération des turbines se fait en zone profonde du réservoir, donc dans la couche anoxique. Cela peut poser des problèmes pour la faune piscicole

(manque d'oxygène et substances toxiques, surtout hydrogène sulfuré) et pour les populations qui utiliseraient cette eau.

2.3.3 Situation actuelle

2.3.3.1 Plan

Une étude a été faite (ONFI 2013) qui démontre les possibilités, mais aussi les problèmes liés à la récupération du bois et à l'élimination de la biomasse.

Cependant, ce n'est pas encore un plan directement applicable, et doit donc être concrétisé.

2.3.3.2 Positions BM et MINFOF

Nous avons eu une réunion avec le représentant de la BM qui traite ce sujet, pour comprendre la position de la Banque, et nous avons également assisté à une réunion des représentants de la BM avec le MINFOF. Le Tableau suivant résume la position de la Banque et celle du Panel dans cette matière, en indiquant également l'opinion du MINFOF.

Tableau 2-1: Approche au déboisement du réservoir

Position de la Banque Mondiale	Position du PDE
Il faut séparer les deux aspects de récupération du bois et élimination de la biomasse.	Le panel soutient cette séparation; la récupération du bois se ferait sous la responsabilité du MINFOF, tandis que l'élimination de la biomasse est la responsabilité de EDC.
En ce qui concerne la biomasse: - Au minimum il faut l'éliminer sur une surface de 1000 à 2000 ha, en premier lieu dans les parties profondes du réservoir et près du barrage. - En plus, il faut déboiser certaines surfaces, spécialement près des villages, pour assurer l'accès au réservoir par bateau et permettre la pêche.	Elimination de la biomasse: - Il n'y a pas de possibilité de récupération de la biomasse, il faut l'éliminer, et la seule méthode pour le faire consiste à couper, laisser sécher et brûler. Donc, c'est un travail qui doit se faire en saison sèche. - Il ne sera pas possible d'éliminer la totalité de la biomasse (et ce n'est pas nécessaire de le faire), il s'agit de réduire dans la mesure du possible. - Il faut donc se concentrer aux zones qui sont importantes, c'est-à-dire les zones profondes du réservoir, la proximité du barrage, et les zones faciles à accéder (comme celles identifiées par la BM).
En ce qui concerne le bois: - Il y a un nombre limité d'essences de valeur, donc pas forcément un intérêt très élevé pour exploiter la zone (qui en plus est par endroits difficile d'accéder). - Si ce bois n'était pas récupéré, ce ne serait pas une catastrophe environnementale ni une perte majeure sur le plan écologique. - Néanmoins, il est recommandé de récupérer le bois, mais cette exploitation doit être faite selon les conditions dans le PGES, qui définit que seulement des entreprises certifiées devront être admises à participer.	Récupération du bois: - Il faut faire le possible pour récupérer le bois, pas en premier lieu pour des raisons environnementales, mais pour valoriser la ressource qui autrement serait perdue, et pour faciliter la pêche et éviter les accidents. - Il ne s'agit pas d'un exercice de gestion durable de forêts, mais carrément de destruction de surfaces boisées. - Pour cette raison le Panel est de l'avis que la condition de n'accepter uniquement des entreprises certifiées, dans ce cas, n'est pas justifiée. Il serait peut-être possible de préciser dans les appels d'offre que le fait d'être certifié serait un atout pour l'entreprise. - Le Panel est de l'avis qu'il est plus important d'actuellement récupérer le bois, de donner aux
Position du MINFOF: Pendant la réunion des représentants de la BM avec le MINFOF, dans laquelle deux représentants du Panel ont participé, les deux	

observations principales suivantes étaient faites par le MINFOF: • La condition de n'accepter uniquement des sociétés certifiées est contraire à la législation du Cameroun. • Cette condition éliminerait toutes les entreprises nationales en faveur des grandes entreprises internationales (qui ne sont pas forcément intéressées dans ce marché).	entreprises locales la possibilité de participer, et surtout de faire bon emploi du peu de temps qui reste pour exécuter ces travaux. • Par contre, il est important de faire la récupération du bois et l'élimination de la biomasse d'une manière à limiter les dégâts dans les alentours du futur réservoir. Il faudra donc prévoir un suivi étroit de ces travaux. Cela devrait probablement être fait en accord entre le MINFOF et EDC.
--	---

2.3.4 Conclusions et recommandations

Les recommandations du Panel sont les suivantes:

- Ne pas mettre en avant la clause de certification des sociétés, car celle-ci ne s'applique pas à l'objet qui est la destruction et non la gestion de forêts.
- A partir de là, se mettre d'accord entre les parties prenantes (MINFOF, EDC, bailleurs de fonds) sur les conditions applicables.
- Concrétiser les plans pour que ceux-ci soient claires et applicables; cela doit inclure le programme de suivi et de surveillance des travaux.
- Lancer les appels d'offres pour avoir tout en place à temps, c'est-à-dire fin Octobre 2013.
- Tout doit être prêt pour que les travaux puissent commencer en Novembre 2013. Pendant la saison des pluies il est pratiquement impossible de procéder d'une manière efficace, surtout en ce qui concerne la biomasse (difficultés d'accès aux zones marécageuses et forêts le long des rivières, là où il faut défricher avec priorité; impossible de laisser sécher et brûler la matière végétale).
- Il faut se rendre compte que, si la mise en eau sera faite en Juillet 2014 comme prévu, on ne disposera que de la période de Novembre à Mai pendant laquelle les conditions seront probablement idoines pour ce genre de travail.
- Même si, comme il paraît actuellement probable, la mise en eau ne commençait que quelque mois plus tard (et serait faite pour cette raison peut-être un peu plus lentement que si elle commençait juste au début de la saison des pluies) on n'aurait pas pour autant beaucoup plus de temps disponible, et certainement pas une autre saison sèche.
- Lors de la réunion de restitution tenue le 31 Mai 2013 avec EDC il a été mentionné qu'il y a une certaine probabilité que la mise en eau se ferait plutôt en Juillet 2015 que 2014. Cela signifierait qu'on disposerait de deux saisons sèches pour effectuer les travaux. Cependant, il faut néanmoins faire tous les efforts pour pouvoir commencer en Octobre 2013, comme décrit plus haut, pour éviter de se trouver dans la même situation que maintenant d'ici un an.

Certaines recommandations du premier rapport du Panel, qui gardent leur importance, sont répétées ici:

1. Sur les surfaces qui auront été identifiées pour être défrichées: couper tous les arbres (y compris ceux qui ne seront pas utilisables économiquement); valorisation dans la mesure du possible (vente, utilisation comme matériel de construction au niveau local, production de charbon de bois); brûler la biomasse

non utilisable. Il ne sera pas possible d'exécuter ce travail sur toute la surface du réservoir. Pour cette raison, il faudra d'abord identifier les zones à déboiser. Il est recommandé de se concentrer en priorité aux zones en relative proximité des villages, c'est-à-dire les zones qui seront probablement utilisées en premier lieu par la population, surtout pour la pêche, et aux parties profondes du futur réservoir.

2. Tous ces travaux devront être scrupuleusement surveillés, car il faut éviter que la végétation en dessus de la cote normale soit dégradée, ceci pour protéger les berges du futur réservoir et la prévention de l'érosion, et il faut surtout éviter que l'exploitation du bois se fasse à l'intérieur du PNDD. Là, on pourrait éventuellement prévoir de ne pas défricher la zone en rive gauche du Lom le long de la route entre Ouami et le barrage. Les arbres morts qui persisteront dans l'eau dans cette zone constitueraient alors un obstacle à l'accès au parc depuis le réservoir.
3. Pour l'élimination de la biomasse fine, finalement, il est recommandé de se concentrer sur les parties profondes du réservoir. Il est recommandé de commencer près du barrage et de procéder, au fur et à mesure, vers l'amont. Ici, il ne s'agira pas seulement de couper les arbres, mais toute la végétation dans la mesure du possible, pour pouvoir la brûler ensuite. Ce travail devra être fait dans la dernière saison sèche avant la mise en eau, c'est-à-dire dans la saison sèche 2013-2014 pour la partie profonde du réservoir, qui sera submergée en Juillet 2014.

De cette manière il sera possible, même sans élimination totale de la biomasse, au moins de la réduire de manière considérable, et surtout dans les zones à haut risque, c'est-à-dire dans les parties profondes du réservoir. En même temps, ces activités auront l'effet secondaire de repousser les animaux vivants dans cette zone, qui auront alors le temps de chercher un habitat acceptables ailleurs. Cela diminuera le problème d'animaux surpris par les eaux montantes dans le réservoir, qui autrement risqueraient de se noyer.

Il est aussi recommandé d'utiliser pour ces travaux, dans la mesure du possible, des habitants des villages près du réservoir. Cela leur permettra d'avoir un travail rémunéré, et de cette manière bénéficier du développement économique que la construction du barrage déclenchera sans doute dans la région du projet.

Tableau 2-2: Résumé d'observations concernant la gestion de l'environnement sur site

Réf.	Sujet	Situation Janvier 21013	Observations, recommandations	Observations et recommandations Mai 2013
PTS 1 PTS 2	Plan de contrôle de l'érosion et des sédiments Plan de gestion des déblais et matériaux	Boues des bassins de sédimentation (concasseurs, usines à béton). Ces boues sont très alcalines (pH élevé) et ne doivent pas entrer en contact avec des eaux de surface (toxicité pour les poissons). A présent, après avoir été sorties des bassins de compensation, elles sont stockées sur un petit plateau, assez loin de la rivière, mais exposées aux pluies et sans protection contre l'érosion. Il est prévu de les stocker finalement derrière une digue en terre pour, à la mise en état, les couvrir avec de la terre végétale.	Préparer le site de décharge final immédiatement et déposer les boues là; éviter de les entreposer sans protection contre l'érosion, éviter de les bouger à plusieurs reprises. Immédiatement.	Décharge toujours utilisée; la partie arrière est en train d'être recouverte par de la terre. Une digue a été construite. Observations: - la digue est très petite et ne serait pas dans la mesure de retenir le matériel en cas de glissement d'une grande partie de ce matériel, par exemple causée par une pluie forte. - une brèche s'est ouverte dans la digue, il y avait peut-être une semaine, qui n'a pas encore été réparé; une quantité de sédiment a été emportée par l'eau de pluie (érosion sévère dans la décharge). Mesures: - la brèche doit être colmaté d'urgence. - la couverture en terre de la décharge doit se faire de manière à assurer la protection contre l'érosion: couche de terre d'épaisseur suffisante, compacté, avec bermes; recouvrir avec de la terre végétale pour assurer un bon développement de la végétation. En ce qui concerne le nouveau bassin de sédimentation, actuellement en construction, voir recommandations en Section 2.1.4.
PTS 4	Suivi de la qualité des eaux			
a.	Eau potable	Forage, système de distribution et suivi de la qualité en place. Les analyses montrent une bonne qualité de l'eau potable.		Selon les informations reçues, les échantillons sont pris aux différents points de consommation, ce qui n'est pas indiqué dans les rapports d'analyse (qui disent "station de traitement". A clarifier. En vue des réclamations des ouvriers concernant la qualité de l'eau (eau buvable et eau d'usage) il est recommandé de faire non seulement des analyses bactériologiques, mais aussi physico-chimiques.

Réf.	Sujet	Situation Janvier 21013	Observations, recommandations	Observations et recommandations Mai 2013
b.	Eaux usées: douches, cuisine	Les eaux usées des cuisines passent par un déshuileur, celles des douches par un filtre de sable, pour ensuite être relâchées dans une zone boisée, où elles s'infiltrent dans le sol.	Le suivi de la qualité de ces eaux sera faite une fois le laboratoire en place. Assurer la fonction du laboratoire le plus vite possible.	Le filtre pour les eaux de la douche a toujours des problèmes (surtout liés à la qualité du sable utilisé). Assurer le bon fonctionnement immédiatement.
c.	Eaux usées: bassins de sédimentation	Les eaux qui en sortent ont probablement un pH très élevé et ne doivent donc pas arriver directement dans un cours d'eau (toxicité pour les poissons). Ces eaux, en sortant des bassins, vont se déverser dans une petite zone marécageuse.	Cependant, il est conseillé de se procurer un nombre d'appareils portatifs pour mesurer quelques paramètres clés sur site (pH, température, O ₂ , conductivité). Immédiatement.	Le laboratoire qui permet l'analyse de l'eau n'est toujours pas fonctionnel (bâtiment construit, mais pas encore équipé et pas encore utilisé). Les appareils portatifs n'ont pas encore été achetés.
d.	Eaux du Lom	Aucun suivi de la qualité des eaux du Lom n'est faite en ce moment. Cependant, le PTS "Qualité des eaux" précise qu'il est nécessaire de faire un « Suivi de la qualité des eaux de: ... sites de travaux en rivière ». Le plus important travail en rivière est sans doute la construction du barrage dans le lit de la rivière. Un suivi est nécessaire pour deux raisons: - pour pouvoir s'apercevoir d'un problème dont l'origine se trouve sur le chantier et pouvoir prendre des mesures; et - pour pouvoir identifier une éventuelle pollution d'origine différente (par exemple métaux lourds provenant des activités minières en amont du site), qui autrement pourraient être attribuées au projet Lom Pangar.	Il est fortement recommandé de mettre sur pied un suivi de la qualité des eaux du Lom en mesurant systématiquement deux points, un en amont (en dehors de l'influence du site de construction) et un en aval du site. - paramètres principaux: pH, température, turbidité ou solides en suspension: de préférence online avec deux stations fixes; autrement au moins deux fois par mois. - analyse complète (y compris les métaux lourds) tous les trois mois. Mesure des paramètres clés par moyen d'appareils portatifs: immédiatement. Programme de suivi sur place et premiers résultats disponibles lors de la prochaine visite du Panel.	Rien n'a été fait dans ce sens: - appareils portatifs pas encore achetés - pas d'échantillonnage et pas d'analyses par un laboratoire spécialisé. A mettre en œuvre immédiatement.

Réf.	Sujet	Situation Janvier 21013	Observations, recommandations	Observations et recommandations Mai 2013
PST 4 PST 5 PST 11	Suivi de la qualité des eaux Gestion des produits dangereux Gestion des déchets	Garage: le garage, où se font les travaux de maintien et de réparation des camions etc., n'est pas muni de drainage avec déshuileur. Les eaux usées et potentiellement contaminées avec des huiles, ainsi que les huiles versées en dehors des fosses, s'infiltrent dans le sol devant le garage. Cela mènera à un site contaminé difficile et coûteux de remettre en ordre à la fin des travaux.	Deux mesures: - Les sols contaminés doivent être excavés complètement et stockés en lieu sûr pour être traités avant mise en décharge (immédiatement). - Construction d'un drainage avec déshuileur pour éviter l'infiltration d'eaux contaminées et d'huiles (le plus vite possible).	Garage: - drainage installé - sols contaminés excavés - déshuileur en place; structure faite avec trois tonneaux vides reliés par des tuyaux; à remplacer par structure définitive en béton. Par contre, des points d'eau pour laver des voitures ont été installés dans la BVC, devant les bureaux. Le drainage n'est pas muni d'un déshuileur. Tous les véhicules doivent être lavés et maintenus uniquement dans un endroit prévu pour ce propos, et muni d'un déshuileur. Pratique à changer immédiatement.
PST 6	Contrôle des poussières	Mesures appropriées (arrosage) prises à l'intérieur du site de construction. Cependant, rien n'est fait pour éviter ou au moins réduire la poussière dans les zones habitées traversées par la route d'accès. Là, la situation due à la poussière en saison sèche (et probablement la boue en saison des pluies) est difficile.	Des mesures doivent être prévues dans des villages tels que Deng Deng et le quartier de Bélabo le long de la partie non goudronnée de la route d'accès. Mesures à étudier: - limites de vitesse (aussi comme mesure de sécurité; mesure à prendre immédiatement); - construction d'une route de contournement (par exemple pour Deng Deng); - goudronner les parties de la route d'accès en zones habitées.	Arrosage se fait dans l'intérieur du site de construction. Des brises-vitesse ont été installés le long de la route d'accès et dans le site. Aucune autre mesure n'a été prise dans les villages.
PST 8	Gestion des ressources culturelles physiques	Plan en place, procédure établie et respectée. Les travaux de défrichement ne se font qu'en présence d'un archéologue; plusieurs sites ont déjà été identifiés et en partie excavés.	Aucune autre mesure nécessaire.	Pas d'observations.
PST 11	Gestion des déchets			

Réf.	Sujet	Situation Janvier 21013	Observations, recommandations	Observations et recommandations Mai 2013
a.	Gestion des déchets en général	Les déchets sont collectés et transportés à la zone de stockage des déchets, où un bâtiment a été construit pour le tri et le stockage des différentes catégories de déchets. Les déchets biodégradables sont ensuite déposés et enterrés dans une fosse; papier et carton sont brûlés sur site et les cendres sont également déposées. Le tri à la source ne se fait que de manière très insuffisante.	Améliorer le tri à la source (spécialement: ateliers, bases vie): - Mettre à disposition les poubelles nécessaires et bien identifiées. - Instruction des ouvriers.	Le tri se fait dans les ateliers. Pas de progrès visible dans al BVO. Nombre et identification des poubelles insuffisants. Une instruction des ouvriers est toujours nécessaire. Efforts à continuer.
b.	Déchets recyclables	A présent, deux catégories de déchets recyclables sont séparées et pour l'instant stockées sur site, verre et métaux. Une fois les contrats nécessaires en place, ces déchets seront pris en charge par une compagnie spécialisée dans la matière, qui sera chargé d'un traitement de ces déchets selon les normes légales en vigueur.	Importance de conclure le marché avec une entreprise spécialisée en gestion de déchets industriels et recyclables.	Marché avec entreprise spécialisée en vigueur. Une certaine quantité de déchets a déjà été prise en charge.
c.	Déchets industriels	Sous ce titre, différentes catégories de déchets sont collectées et stockées, comme huiles, carburants et lubrifiants usés, ... Ces déchets seront pris en charge par la même entreprise mentionnée ci-dessus, une fois les contrats en place.	Importance de conclure le marché avec une entreprise spécialisée en gestion de déchets industriels et recyclables.	idem
d.	Déchets médicaux	Les déchets médicaux sont stockés dans un compartiment séparé du bâtiment de tri de déchets. Ce stockage se fait surtout en cartons ouverts. finalement, ces déchets seront brûlés dans l'incinérateur qui sera mis en place dans quelques mois.	Importance d'installer l'incinérateur. En vue du fait qu'il pourrait quand-même se passer quelques mois jusqu'à l'installation de l'incinérateur, il est cependant proposé de stocker en attendant ces déchets dans des containers fermés.	Incinérateur sur place, mais pas encore installé. On attend que le manuel d'opération soit traduit du Chinois. Il n'est pas encore sur si l'incinérateur développera les hautes températures nécessaires pour brûler les déchets médicaux.

Réf.	Sujet	Situation Janvier 21013	Observations, recommandations	Observations et recommandations Mai 2013
PTS 12	Plan de première mise en eau du réservoir.	Plan pas encore préparé; plusieurs études s'occupant de cette question ont été faites ou sont en préparation. Ici se pose un problème potentiellement de grande importance: - très grand réservoir, boisé en grande partie, donc quantité de biomasse très élevée; - ressource en bois de différentes qualités à utiliser; - plan de mise en eau d'une première partie du réservoir en Juillet 2014, donc plus beaucoup de temps pour exécuter les travaux; - risque très élevé de sérieux problèmes de qualité de l'eau si des mesures ne sont pas prises; - risque d'un retardement de la mise en eau, et donc perte de production d'électricité.	Deux mesures de nature assez différente: - assurer l'exploitation du bois utilisable; - élimination d'autant de biomasse fine (herbes, feuillage, etc.) que possible. Il est absolument indispensable d'avoir un plan de défrichement ainsi que les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre (force ouvrière, machines, outils, etc.), mais aussi toutes les documents légaux nécessaires en place au début de la prochaine saison sèche.	Le Rapport de Mars 2013 montre différentes options, mais n'est pas un plan directement applicable. Problème principal: différence d'interprétation des conditions contractuelles entre le MINFOF et la BM sur la question de certification des entreprises forestières. Recommandations principales du Panel: - Séparer clairement récupération du bois et élimination de biomasse. - Vu la nature des travaux pour la récupération du bois ("destruction" de la forêt à l'intérieur du réservoir plutôt que gestion durable), et pour assurer que des entreprises Camerounaises peuvent participer, ne pas insister sur la certification. - Prévoir un suivi pour minimiser les impacts (bois tant que biomasse!) à l'extérieur du futur réservoir. - Plans détaillés et contrats doivent être en place fin Octobre 2013, travaux à commencer en Novembre 2013, car il ne reste plus qu'une saison sèche. Pour davantage de détails voir Section 2.3.
PTS 14	Gestion du trafic du chantier et des accès au site	Pas de problèmes constatés sur site. Cependant, il est nécessaire de prendre des mesures dans les villages traversés par la route d'accès. Voir aussi PTS 6 plus haut.	Limites de vitesse (dos d'âne, signalisation, instruction des chauffeurs, contrôles, mesures à prendre en cas de non-conformité); mesure importante pour la sécurité (prévention d'accidents) et pour limiter les émissions de poussière.	Brises-vitesse installés; voir plus haut.
PTS 16	Gestion de la santé du personnel et de sécurité du travail			

Réf.	Sujet	Situation Janvier 21013	Observations, recommandations	Observations et recommandations Mai 2013
a.	EPI	- très bonne discipline concernant le port des EPI; - pas de réflecteurs; ceux-ci "seront distribués".	Importance de distribuer et de porter des réflecteurs, surtout à cause du fait que des travaux se font aussi de nuit. Mesure urgente.	Pas de réflecteurs. Ceux-ci sont intégrés dans les nouvelles tenues qui sont distribués aux nouveaux-venus. Cependant, les autres ne les auront qu'au moment où leurs tenues seront échangées, ce qui pour certains va durer encore plusieurs mois. Au moins les ouvriers qui travaillent de nuit doivent être munis de réflecteurs dans les plus bref délais. Masques: différents types sont utilisés, pas tous adaptés aux conditions. Problèmes: manque de changement de filtres, détérioration rapide du matériel; masques utilisés par plusieurs personnes. Mesures: distribution de masques adéquats pour les lieux de travail et à titre personnel. Contrôle de la fonctionnalité continue, à échanger si défectueux. Souliers: la plupart des ouvriers portent des bottes, et parfois des souliers en très mauvais état. Les souliers de sécurité distribués aux ouvriers apparemment se détériorent rapidement et ne sont pas échangés. Le standard à maintenir est que tous les ouvriers sur le site doivent porter des souliers de sécurité.
b.	Maladies liées à l'eau	problème de premier ordre: paludisme; moustiquaires distribués aux ouvriers; il faut assurer qu'ils sont également instruits sur l'importance de les utiliser.	Paludisme (et potentiellement d'autres maladies transmises par des moustiques): importance d'améliorer l'hygiène des bases-vies et lieux de travail: drainage autour des bâtiments à améliorer.	Drainage autour des bâtiments non amélioré. Nécessité de continuer (et d'intensifier) les efforts de nettoyage régulier.
c.	Premiers secours	Il est prévu de donner des instructions de premier secours à 10 sur 100 ouvriers, et de mettre à disposition sur les sites de travail du matériel de premier secours. Jusqu'à maintenant, rien n'a été fait dans ce sens. Cependant, les accidents (peu d'accidents graves jusqu'à présent) ne sont pas rares.	Importance de la mise en œuvre de ces mesures prévues.	Rien n'a été fait à ce jour. Pas de matériel de premiers secours disponible sur site.

Réf.	Sujet	Situation Janvier 21013	Observations, recommandations	Observations et recommandations Mai 2013
d.	Service de santé sur site			Centre de santé en place, avec un médecin et deux infirmières. Problèmes: - Par instants manque de matériel de base surtout dû aux procédures lourdes pour commander (exemple: pas de seringues disponibles au moment de la visite du Panel). - Manque dramatique d'équipement (surtout pour le diagnostic). Mesures: il est urgent d'acquérir le matériel selon la liste établie (voir aussi Section 2.3).

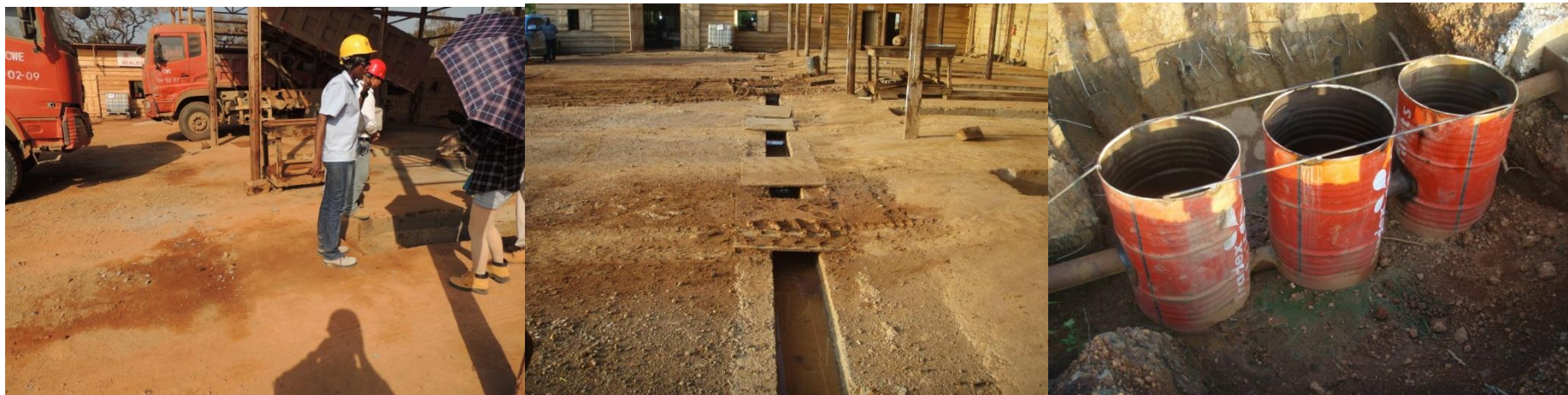


Figure 2-4: Garage: comparaison Janvier - Mai 2013

Janvier (gauche): pas de drainage, sol contaminé

Mai (centre): drainage construit, sols contaminés enlevés. Droite: déshuileur en place et fonctionnel, mais pour le moment une structure provisoire.

3 BIODIVERSITE

3.1 Introduction

3.1.1 Objectifs de la mission

Notre mandat d'expert biodiversité au sein du PE&S consiste essentiellement à favoriser une bonne gestion de la biodiversité dans la zone du projet. Cette seconde mission avait pour objectifs d'évaluer la situation de certaines composantes et sous-composantes du PGES, qui présentaient des enjeux significatifs et actuels relatifs à la biodiversité, ainsi que la mise en œuvre de certaines recommandations produites à l'issue de la première mission. Sur la base de cette évaluation, nous aurons, le cas échéant, produit de nouvelles recommandations.

En définitive, les composantes et sous-composantes que nous avons traitées apparaissent comme suit :

- Composante 1 : Gestion des chantiers
- Sous-composante 1.1 : Contrôle des entrepreneurs
- Composante 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng
- Sous-composante 4.1 : Gestion de la récupération du bois de la retenue
- Sous-composante 4.2 : Adaptation du zonage du massif forestier de Deng Deng
- Sous-composante 4.3 : Gestion du Parc National de Deng Deng
- Sous-composante 4.4 : La problématique de la chasse, surveillance et contrôle des activités illégales.

3.1.2 Méthodologie

La méthodologie que nous avons suivie pour cette mission est sensiblement la même que celle que nous avons suivie lors de la précédente : recherche bibliographique et lecture de documents, discussion avec différents acteurs et visites de terrain (site du PHLP, PNDD, postes de contrôles, etc.).

3.1.3 Présentation des constats et recommandations

Pour les différentes sous-composantes traitées durant la précédente mission, nous rappelons, dans un premier temps, les constats réalisés et les recommandations produites à l'issue de celle-ci, de manière synthétique (sousforme de tableaux). La présente mission nous aura permis d'évaluer la mise en œuvre de ces recommandations. Elle nous aura également permis de réaliser de nouveaux constats. De façon détaillée, nous livrons donc les résultats de cette évaluation, ainsi que ces derniers. Enfin, nous formulons de nouvelles recommandations.

Quand une sous-composante n'a pas été traitée précédemment, nous livrons directement les constats réalisés et les recommandations inhérentes.

3.2 Evaluation des composantes et sous-composantes du PGES et recommandations

3.2.1 Composante 1 : Gestion des chantiers

3.2.1.1 Sous-composante 1.1 : Contrôle des entrepreneurs

Tableau 3-1: Ss-comp. 1.1 : Constats et recommandations de la mission de janvier 2013

Composante	Constats (1 ^{ère} mission)	Mesures recommandées (1 ^{ère} mission)	Responsabilités	Délais
Comp. 1 : Gestion des chantiers				
Ss-comp. 1.1 : Contrôle des entrepreneurs	Lutte contre consommation de la viande de brousse sur le chantier : subventions des repas accordées aux travailleurs touchées en début de mois (n'incite pas nécessairement les travailleurs à manger au niveau des cantines des bases-vie)	Subventions à verser aux restaurateurs de manière à ce que les travailleurs ne payent que 200 fcfa par repas	EDC - CWE	Dès que possible
	Accès au chantier : voies de contournement du poste de Ouami, nombreuses pistes pénétrant dans le PNDD et nombreux indices de chasse à partir du tronçon Ouami-Lom Pangar, navette des travailleurs suspendue	Accentuer les patrouilles et opérations coups de poing sur le tronçon Ouami-Lom Pangar	EDC - MINFOF	Dès que possible
		Application plus stricte des consignes au poste d'Ouami	EDC-MINFOF	Dès que possible
		Restauration de la navette des travailleurs	CWE	Dès que possible
		Interdire l'accès des motos au poste d'Ouami	EDC	Dès que possible
		Suivi des véhicules entre les postes d'Ouami et de Lom Pangar (communication)	EDC	D'ici le mois de mai
		Renforcer la sensibilisation des travailleurs sur la réglementation des accès et du PNDD	EDC - CWE	D'ici le mois de mai
		Renforcer la sensibilisation des populations locales sur la réglementation des accès et du PNDD	EDC	D'ici le mois de mai

Lutte contre la viande de brousse

Constats

Lors de notre précédente mission, nous avons eu l'impression que le dispositif de restauration mis en place par CWE était de nature à prévenir la consommation de viande de brousse sur le site de construction du barrage, mais que le système de subventions de cette restauration était perfectible. La Maîtrise d'œuvre nous avait laissé entendre que les subventions accordées aux travailleurs pour leur nutrition étaient en passe d'être reversées aux restaurateurs, afin d'inciter d'avantage les travailleurs à se nourrir dans les restaurants. Nous avons encouragé cette amélioration. Durant la présente mission, nous avons pu constater que l'évolution escomptée n'a pas eu lieu, bien au contraire. Non seulement, les subventions ont continué à être versées aux travailleurs, mais le dispositif

de restauration souffre de nombreux dysfonctionnements, ce qui n'est pas non plus de nature à inciter les travailleurs à en profiter. C'est en fait une minorité de repas qui sont pris dans les deux restaurants. Ces aspects sont développées dans le chapitre « socio-économie » du présent rapport. Pour corolaires, il est constaté une recrudescence de la cuisine autonome, souvent dans les chambres ou dans les fourrés proches de la BVO, ce qui rend le contrôle de la consommation de viande de brousse difficile. Néanmoins, quelques opérations ponctuelles de contrôle des chambrées, qui ont mobilisé la MOE, EDC, la gendarmerie et les FMO et le fait que les travailleurs semblent consommer de la viande de brousse plus ouvertement, laissent à penser que ce phénomène est en augmentation. Nous avons, d'ailleurs, pu constater la présence de nombreux résidus de repas dans les caniveaux de la BVO l'attestant (ossements de gibier). Il semble, par ailleurs, que CWE ne mène aucune action de répression à l'encontre des contrevenants. Autre corolaire, on assiste à une recrudescence de la pose de pièges (barrières et câbles) visant à capturer du gibier dans les forêts proches de la BVO. En effet, le service de sécurité d'EDC, que nous avons accompagné sur le terrain, a ainsi commencé à mener des opérations de « décâblage » sur le site (pour l'heure en rive droite du Lom).



Figure 3-1: Equipe de sécurité EDC devant un piège relevé sur le site du PHLP

Entre le 22 et le 27 mai courant, pas moins de 86 câbles qui ont été récupérés par ce service. Non seulement, ce phénomène est contraire aux engagements pris par l'entrepreneur, et plus largement par le projet, concernant la question de la viande de brousse, mais, s'il persiste, il est à craindre que la faune se raréfie de manière drastique sur le site et que certains travailleurs aillent de plus en plus loin pour se procurer du gibier, notamment au niveau du PNDD proche. Ayant patrouillé avec le conservateur dans les zones du PNDD proches du site (proximité de la piste Ouami-Lom Pangar, proximité de la BV de la MOE/rive gauche du Lom), nous n'avons pas encore constaté de telles menaces, mais il importe de les prévenir rapidement. Rappelons que l'EIES préconisait d'assurer l'approvisionnement du chantier en viande d'élevage au travers de cantines et d'interdire formellement la consommation, le transport et le commerce de viande de brousse sur et à proximité du chantier. En outre le PGES stipule que pour limiter la demande de viande de brousse, chaque entrepreneur devra nourrir ses employés.

Recommandations

Suite à ces constats, nous pouvons produire différentes recommandations. En premier lieu, il convient de mettre en place rapidement un dispositif de restauration efficace et un système de subventions à même d'inciter réellement les travailleurs à profiter de ce dispositif. Des propositions sont produites dans ce sens au niveau du chapitre « socio-économie » du présent rapport, de même qu'il est fait mention d'une nécessaire campagne de sensibilisation et d'information des travailleurs, ainsi qu'un suivi relatif à ce nouveau système. Par ailleurs, nous ne pouvons qu'inciter les parties prenantes (EDC, MOE et CWE) à promouvoir et dispenser des actions de sensibilisation contre la consommation de viande de brousse et le braconnage, mais aussi sur la législation faunique et la présence du PNDD, auprès des travailleurs. Comme par le passé, nous préconisons que ces actions impliquent le MINFOF et son partenaire technique (à l'heure actuelle WCS). Outre ces actions de sensibilisation des travailleurs, il convient de maintenir, voire de développer le contrôle des BV et plus généralement la surveillance du site de construction du barrage. Dans un premier temps, les opérations de contrôle des BV pourront être menées de manière mixte (impliquant certains des acteurs suivants : EDC, MOE, CWE, MINFOF, gendarmerie,...) en parallèle des actions de sensibilisation, ceci afin de reprendre la situation en main, tout en expliquant le bien-fondé de ces mesures. Par la suite, si la situation est revenue à la normale, il sera possible d'envisager des opérations de contrôle plus légères. Notons, à ce propos, que la planification des activités 2013 de l'UTO de Deng Deng prévoit quatre missions de contrôle et de perquisition sur les chantiers. La consommation de viande de brousse devra être sanctionnée, comme il l'est prévu, par l'entrepreneur. Rappelons que cette répression doit non seulement s'accompagner d'actions de sensibilisation, mais que d'un autre côté, le système de restauration/subventions doit être mis en vigueur conjointement et répondre pleinement aux besoins des travailleurs. Il semble également important de sensibiliser le détachement des militaires qui occupent le site. La surveillance de celui-ci devra être développée afin de poursuivre et d'étendre les opérations de démantèlement des pièges et éventuellement l'interpellation des contrevenants (braconniers). Là encore, ces opérations continueront d'impliquer le service de sécurité d'EDC, mais celui-ci pourrait recevoir l'appui du MINFOF et son partenaire technique. Ce soutien technique pourrait prendre la forme d'une formation des agents de sécurité EDC (législation faunique, informations sur le braconnage, organisation et suivi des patrouilles, cartographie, utilisation du GPS, communication...), de même qu'un accompagnement occasionnel sur le terrain. Un soutien matériel à ces opérations semble nécessaire : ordinateur (pour le responsable du service), cartographie papier et/ou numérique du site, GPS (pour relever les layons et la position des pièges), moyens de défense, de communication, second véhicule (type pick-up), etc. En cas de rencontre avec des contrevenants (braconniers), l'équipe devra les appréhender et rendre compte à sa hiérarchie qui pourra saisir la gendarmerie, à même de procéder à leur interpellation. Les moyens de communication (radio ou téléphonie mobile) sont, en ce sens, prépondérants. La cartographie et l'utilisation de GPS permettra d'effectuer un meilleur suivi des opérations et menaces et, ainsi, d'étendre et d'orienter les patrouilles. Enfin, afin d'assurer une meilleure coordination des opérations et favoriser l'échange d'informations, nous préconisons que le service de sécurité d'EDC soit représenté lors des réunions mensuelles de coordination des activités de l'UTO-DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP.

Contrôle des accès

Constats

Contrairement à la consommation de viande de brousse sur le chantier, l'accès à celui-ci semble beaucoup mieux maîtrisé et des améliorations significatives peuvent être constatées. Lors de notre précédente mission, nous avons préconisé d'accentuer le nombre de patrouilles et opérations coups de poing sur le tronçon Ouami-Lom Pangar. Il semble qu'un certain nombre d'opérations y ont été menées : opérations mixtes (gendarmerie-MINFOF-sécurité EDC et MINFOF-sécurité EDC), patrouilles motorisées sécurité EDC, patrouilles PNDD... Il semble par contre que la mixité des opérations bute sur certains problèmes : prise en charge des fonctionnaires, sous-effectif des gendarmes notamment. Concernant le poste d'Ouami, l'application des consignes semble y être plus stricte et notre recommandation d'y interdire l'accès aux motos a été appliquée. Cette interdiction prévaut également pour les « voitures basses ». Le suivi des véhicules entre les postes d'Ouami et Lom Pangar, tel que nous le recommandions également, semble progresser. Ainsi, des manifestes véhicules ont été mis en place. S'ils permettent un meilleur suivi des véhicules, ils ne permettent pas de connaître l'heure de passage au premier poste, quand ils franchissent le second. Rappelons que, de ce fait, un véhicule peut s'arrêter en route et que ses occupants peuvent alors avoir le temps d'opérer dans le PNDD sans que les services de surveillance aient à s'en inquiéter. Rappelons également que des pistes forestières perpendiculaires à la route principale peuvent permettre de cacher un véhicule. Il semble qu'un service de tickets mentionnant les heures de passage sera prochainement mis en place et permettra ainsi un meilleur contrôle des véhicules circulant entre les deux postes. Concernant le service de navette pour les travailleurs, une amélioration est également en cours puisque que le transport des travailleurs partant en repos est assuré et qu'un véhicule est en passe d'être acheté pour assurer le transport occasionnel des salariés. Ajoutons que la mise en place d'un aller-retour chantier-village de Deng Deng pendant 10 jours par mois a permis de réduire la circulation à pied des employés issus de ce village. Ceux-ci résident désormais à la BVO et ne rentrent que quelques jours par mois quand la navette est mise à leur disposition. Suite à notre mission de janvier dernier, nous avons préconisé de renforcer la sensibilisation des travailleurs sur la réglementation des accès et du PNDD. Il semble, pour ainsi dire, que rien n'a été fait. Mentionnons, tout de même que la responsable « Environnement » de CWE nous a fait parvenir un draft d'affiche afin de sensibiliser les travailleurs quant aux espèces protégées. Concernant la sensibilisation des populations locales, nous traiterons du sujet dans les sous-composantes 4.2 et 4.3, du fait que celui-ci ne concerne pas spécifiquement le tronçon Ouami-Lom Pangar. En définitive, si des améliorations sont encore attendues, le contrôle d'accès semble plus probant et le dit tronçon, en grande partie, situé dans le PNDD semble faire l'objet de moins de pressions. Si nous ne l'avons pas parcouru méthodiquement comme durant la précédente mission, les layons qui pénétraient l'aire protégée paraissent désormais gagnés par la végétation.

Recommandations

Sur la base de ces constats, nous pouvons formuler un certain nombre de recommandations. Ainsi, il importe de poursuivre les patrouilles et opérations coups de poing au niveau du tronçon Ouami-Lom Pangar. De temps à autres, il importera que de telles opérations soient menées de manière mixte (sécurité EDC, MINFOF, gendarmerie). Cela implique que la nutrition des fonctionnaires soit assurée durant ces opérations. Ces opérations, celles décrites plus haut concernant les BV et le fait que la gendarmerie doive intervenir en cas de constats d'activités illégales nécessiteraient, par

ailleurs, l'affectation de gendarmes supplémentaires sur la zone du PHLP. Il faut également poursuivre l'amélioration du suivi des véhicules entre les postes d'Ouami et de Lom Pangar : mise en place de tickets mentionnant notamment l'immatriculation du véhicule, le nombre de passagers, la date et l'heure de passage au premier poste, moyens de communication reliant les deux postes. Afin d'éviter que des véhicules puissent être cachés à proximité du tronçon Ouami-Lom Pangar, il conviendra également de condamner les pistes forestières adjacentes (à partir du moment où les chantiers forestiers, auxquels elles mènent, ne sont plus en activité. Il est également nécessaire de diligenter la construction du poste de Lom Pangar – Rive gauche (un forage existe déjà). Celui-ci se trouve à une position stratégique pour favoriser la protection de ce secteur sensible du PNDD.



Figure 3-2: Emplacement et forage du futur poste de Lom Pangar – Rive gauche

Non seulement sa présence est dissuasive, et elle permettrait de mener des contrôles réguliers du trafic, mais aussi, ce poste constituerait un « camp de base » pour mener des patrouilles fréquentes dans le secteur du PNDD qui se situe à proximité du site de construction du barrage. Enfin, comme il l'a été précisé plus haut, concernant la consommation de viande de brousse sur ce même site, il est impératif que des actions de sensibilisation à la réglementation du PNDD et des accès au site soient délivrées aux travailleurs, en partenariat entre CWE, EDC, le MINFOF et son partenaire technique.

3.2.2 Composante 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng

3.2.2.1 Sous-composante 4.1 : Gestion de la récupération du bois de la retenue

Tableau 3-2: Ss-comp. 4.1 : Constats et recommandations de la mission de janvier 2013

Composante	Constats (1 ^{ère} mission)	Mesures recommandées (1 ^{ère} mission)	Responsabilités	Délais
Comp. 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng				
Ss-comp. 4.1 : Gestion de la récupération du bois de la retenue	L'enlèvement de la biomasse se limite actuellement à l'exploitation sélective du bois d'œuvre de deux zones très restreintes, or il ne reste que deux saisons sèches avant la mise en eau prévue de la retenue (juillet 2014)	Diligenter le processus, tout en trouvant un consensus acceptable pour l'ensemble des parties : valorisation dans la mesure du possible, modalités simples, efficaces et rapides, mesures rustiques et fermes pour garantir le respect de l'environnement, de la biodiversité et les intérêts des populations locales	EDC, MINFOF	Dès que possible

La problématique de la récupération du bois et, plus largement, de la biomasse de la future retenue a été largement et globalement traitée dans le chapitre « Environnement ». Nous la traiterons donc succinctement et nous concentrerons sur ses implications sur la biodiversité de la zone.

Constats

Suite à notre mission de janvier, nous préconisons de diligenter le processus et de trouver un consensus acceptable pour l'ensemble des parties. Concernant l'accélération du processus, force est de constater que cela n'a pas été fait, puisque depuis notre dernière mission, aucun enlèvement de bois n'a été opéré. Un relatif consensus se dégage tout de même autour des modalités. Il est ainsi globalement accepté de distinguer l'enlèvement du bois d'œuvre placé sous la responsabilité du MINFOF et l'enlèvement, ou plutôt, la destruction du reste de la biomasse, placée sous la responsabilité d'EDC. La publication de l'étude forestière finale va dans ce sens. Présentant différents scénarios, il lui a par contre été reprochée de ne pas être assez directive et précise en termes de calendrier d'exécution. Le consensus entre les parties prenantes demeure tout de même relatif puisque nous avons assisté à un conflit entre la Banque Mondiale et le MINFOF autour de la possible certification des entreprises exécutantes.

Recommandations

Globalement, nous rappelons la nécessité d'accélérer le processus aux vues du calendrier prévisionnel de mise en eau et du fait des impacts qu'une eutrophisation de la retenue pourrait engendrer sur l'ouvrage, l'environnement, les populations riveraines et la biodiversité, notamment aquatique, de la retenue et des zones situées en aval. Par ailleurs, si nous avons tendance à préconiser un enlèvement total de la biomasse, nous devons reconnaître que cette démarche semble irréaliste vu l'étendue de la dite retenue. Dans la mesure du possible, s'il nous apparaît crucial de démarrer les opérations d'enlèvement du bois et de destruction de la biomasse dès que possible, il nous semble important de les échelonner dans le temps, des zones les plus proches du barrage et les

plus basses, vers les zones les plus éloignées et les plus élevées. Cette manière de procéder permettrait non seulement de tendre vers un enlèvement global, mais pourrait permettre de mieux contrôler les opérations et de permettre à la faune de se réfugier progressivement vers les zones périphériques de la retenue. A propos des questions relatives à la biodiversité, que l'on ait recours ou pas à des entreprises certifiées ne dispense pas que celles-ci puissent ratifier certains engagements durant les opérations : interdire à leur personnel de braconner, de consommer et de transporter de la viande de brousse, ou bien encore de pénétrer le PNDD notamment. Des actions de sensibilisation de ce personnel devront également être menées. Un important dispositif de surveillance des chantiers et de contrôles des voies d'accès à ceux-ci devra, par ailleurs, accompagner les opérations. Cela implique un renforcement personnel (MINFOF, sécurité EDC notamment) et un soutien logistique par EDC. La question des accès (conception des pistes, largeur des pistes/connectivité écologique, postes de contrôle, patrouilles et opérations coups de poing, fermeture après exploitation, etc.) demeure prépondérante. Concernant l'enlèvement du bois au niveau du PNDD (rive gauche du Lom), cette opération semble contraire à la législation qui régit les aires protégées du Cameroun. Par ailleurs, si l'enlèvement du bois de la future retenue ne sera que partiel, nous aurions tendance pour ces raisons réglementaires et afin de préserver l'intégrité du parc à recommander de laisser cette bande de forêt en l'état. Nous devons tout de même mentionner que l'étude forestière finale indique que :

« Dans certaines zones¹, il existe une possibilité d'exploiter dans la zone ennoyée du PNDD à condition que (i) des opérateurs prennent en charge l'ouverture des pistes (avec cahier des charges spécifiques), (ii) les contraintes réglementaires (demande d'ouverture des pistes, déclassement des zones, etc.) soient respectées. »

Au cas où il serait envisagé un enlèvement du bois et une destruction de la biomasse du PNDD, nous ne saurions trop recommander que celle-ci soit minimale, notamment qu'elle soit limitée à la partie la plus proche du barrage² et, bien sûr, qu'elle soit particulièrement encadrée et suivie (cahier des charges très contraignant, surveillance accrue). Dans pareils cas, nous préconiserions que l'accès au chantier et le débardage se fasse par le Nord (proximité du site de Lom Pangar), puis par l'axe Lom Pangar – Ouami, sans que de nouvelles pistes soient créées perpendiculairement à cet axe. De manière générale, nous recommandons d'enlever le bois et de détruire la biomasse le moins possible en rive gauche du Lom (notamment au niveau du PNDD et de la Forêt communautaire de Deng Deng et de leurs abords). Si ces opérations d'enlèvement/destruction devaient néanmoins y avoir cours, nous ne saurions trop recommander la plus grande parcimonie et une surveillance maximale de ces opérations.

¹ Dans l'étude forestière finale, les zones d'enlèvement de la biomasse (unités de déforestation) qui concernent le PNDD sont les 2A (5), 3B (6) et 4A (7, 8 et 9).

² Celle située par exemple en 2A.

3.2.2.2 Sous-composante 4.2 : Adaptation du zonage du massif forestier de Deng Deng

Tableau 3-3: Ss-comp. 4.2 : Constats et recommandations de la mission de janvier 2013

Composante	Constats (1 ^{ère} mission)	Mesures recommandées (1 ^{ère} mission)	Responsabilités	Délais
Comp. 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng				
Ss-comp. 4.2 : Adaptation du zonage du massif forestier de Deng Deng	Attente des décrets pour l'extension du PNDD, création de la forêt communale de Belabo, modification de l'UFA 10-065, création de la zone agro-forestière	Matérialisation et sensibilisation des populations riveraines suite à la signature des décrets	MINFOF, EDC	Dès la signature des décrets
	Densité importante en espèces protégées (grands singes, éléphants notamment) de l'UFA 10-065 (surtout partie nord)	Cahier des charges d'exploitation de l'UFA compatible avec les objectifs de conservation ex.: (série de conservation, exploitation certifiée)	MINFOF	Dès que possible
	Nécessité de formaliser un corridor écologique entre le PNDD et l'UFA 10-065, mais aussi entre le PNDD et le PN Mbam et Djerem (passage de la faune entre les deux aires protégées, voie de passage des braconniers)	Préservation des habitats (réglementation, matérialisation des limites, surveillance) et opérations de LAB	MINFOF	Courant 2013

Constats

Il semble que les décrets pour l'extension du PNDD et la modification de l'UFA 10.065 aient été remis à la primature et qu'ils y attendent d'être ratifiés. Relevons que la modification de l'UFA tient compte du prélèvement de 9.000 ha destinés à constituer la zone agro-forestière d'Ouami/Lom Pangar et la forêt communautaire de Deng Deng. En attente de la signature des décrets, aucune opération de délimitation et de sensibilisation des populations riveraines n'ont été menées. Concernant la forêt communale de Bélabo, le dossier de demande de création serait en passe d'être complet, mais il manque une lettre de motivation, qui devrait être produite par la commune. La délimitation de cette forêt serait en cours d'exécution. Au niveau de l'UFA 10-065, une première version du plan d'aménagement a été remis par le concessionnaire au MINFOF mais cette version lui a été renvoyée pour amendements. Le ministère semble attendre la version finalisée du dit plan et semble attentiste au travail de l'exploitant avant de produire éventuellement un quelconque cahier des charges spécifiques. D'un autre côté, nous entendons que non seulement le concessionnaire n'a pas commencé à exploiter l'UFA, mais aussi que les densités de grands singes auraient diminué sur le Nord de l'UFA au profit du PNDD. Il faut préciser que peu ou pas d'opérations de LAB ont été menées au sein de cette UFA. Il est vrai que l'UTO ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un budget de fonctionnement propre, ce qui n'est pas de nature à faciliter le déploiement des équipes sur le terrain. Concernant le corridor entre l'UFA et le PNDD, important pour le passage des grands singes entre les deux entités, du fait que les décrets n'ont pas été encore promulgués, celui-ci n'a pu faire l'objet d'un classement, d'une délimitation et d'opérations de sensibilisation des populations locales et il semblerait que des empiètements agricoles soient venues grignoter le corridor qui avait été identifié à proximité du village de Mansa. Concernant un éventuel corridor écologique entre les

parcs nationaux de Deng Deng et Mbam et Djerem, l'ONG WCS (également présente sur ce dernier) nourrit une réflexion à ce sujet, mais elle est, par ailleurs, en attente de savoir si son mandat va être reconduit ou non³. Comme nous l'avions signalé dans notre précédent rapport, il semble que cette zone, où les densités humaines sont faibles, constitue un couloir où évoluent nombre de mammifères, y compris les éléphants, et d'oiseaux. Par ailleurs, il apparaît que cette zone, en particulier le Fleuve Sanaga, puisse être empruntée par des bandes de braconniers. Il y a quelques semaines de cela une mission conjointe LAB entre les deux parcs nationaux aurait, ainsi, permis d'opérer à des interpellations et d'importantes saisies. Enfin, ajoutons qu'il semble que nombre d'activités illégales semble être menées dans l'UFA 10-062, à l'ouest du PNDD, ce qui est préoccupant, notamment du fait de sa proximité de l'aire protégée et de la possible connectivité écologique qui relie les deux entités.

Recommandations

Dès la signature des différents décrets relatifs à l'extension du PNDD et à la modification de l'UFA 10-065, nous ne saurions trop recommander que soient rapidement conduites des opérations de matérialisation des limites et de sensibilisation des populations riveraines. Cela concernera également le corridor entre le PNDD et l'UFA 10-065. Concernant cette dernière, il nous apparaît urgent qu'une solution soit trouvée pour que les modalités d'exploitation intègrent les enjeux de conservation. Rappelons que le nord de cette UFA semble constituer une Forêt à Haute Valeur de Conservation (FHVC)⁴, du fait de la présence d'espèces protégées (en particulier les gorilles, mais aussi les éléphants) et du fait de la proximité du PNDD. Il sera important que le plan d'aménagement remis par le concessionnaire intègre ces enjeux, mais aussi que ses capacités techniques, matérielles, financières, etc. lui permettent de satisfaire aux objectifs de conservation. Un audit des capacités de l'exploitant pourrait être mené dans ce sens. Par ailleurs, une évaluation FHVC permettrait de juger de la valeur intrinsèque de l'UFA et pourrait constituer un préalable à la production d'un cahier des charges spécifiques par le MINFOF. A l'image de certaines UFA qui font l'objet d'un processus de certification, une série de conservation peut être soustraite à l'exploitation et le concessionnaire peut financer une partie du dispositif LAB en charge de contrôler les activités illégales sur l'unité. Cette approche nous semble tout à fait appropriée au contexte de l'UFA 10-065. Si au final, il est estimé que l'actuel concessionnaire ne présente pas des capacités suffisantes au regard des enjeux de conservation, nous ne pouvons qu'inviter le MINFOF à lui demander la restitution de la concession. Concernant le possible corridor écologique entre les parcs nationaux de Deng Deng et Mbam et Djerem, nous encourageons le MINFOF et son partenaire technique à y mener des études afin qu'il soit délimité et qu'un plan d'actions soit produit de manière à préserver les habitats naturels favorables à un déplacement de la faune et à contrôler les activités illégales qui impactent le patrimoine naturel. Enfin, mentionnons qu'il semble qu'aucun texte n'existe pour porter création de l'UTO. Il conviendrait donc de remédier à cette lacune.

³ Attente des résultats de l'appel d'offre relatif à l'assistance technique au Parc National de Deng Deng.

⁴ Le concept de Forêts à Haute Valeur de Conservation a été développé par le Forest Stewardship Council (écolabel qui assure que la production de bois ou d'un produit à base de bois a respecté des procédures censées garantir la gestion durable des forêts) pour garantir une protection supplémentaire aux forêts qui présentent des valeurs biologiques et qui offrent des services aux êtres humains, nécessitant l'application du principe de précaution à leur aménagement.

3.2.2.3 Sous-composante 4.3 : Gestion du Parc National de Deng Deng

Tableau 3-4: Ss-comp. 4.3 : Constats et recommandations de la mission de janvier 2013

Composante	Constats (1 ^{ère} mission)	Mesures recommandées (1 ^{ère} mission)	Responsabilités	Délais
Comp. 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng				
Ss-comp. 4.3 : Gestion du PNDD	Absence d'équipement alloués au PNDD (communication, locomotion, locaux, etc.)	Fourniture d'équipement à la direction et à la protection du PNDD : accélérer la mise en œuvre du memorandum MINFOF-EDC et du plan d'actions 2013	EDC-MINFOF	D'ici le mois de mai
	Ecogardes non armés	Assermentation et armement des ecogardes	MINFOF	D'ici le mois de mai
	Délimitation actuelle du PNDD non réalisée et méconnaissance des limites du PNDD par les populations riveraines	Délimitation du PNDD et sensibilisation des populations riveraines quant aux limites du PNDD	EDC-MINFOF	Dès la signature du décret d'extension
	Récurrence des activités illégales (braconnage, coupe de bois) au niveau du PNDD	Accélération du recrutement d'une nouvelle assistance technique au PNDD, élaboration d'une organisation et d'une stratégie de protection	EDC	D'ici le mois de mai

Constats

Depuis notre dernière mission, la situation matérielle du PNDD n'a, pour ainsi dire, pas évolué. Le conservateur du PNDD dispose d'un budget de fonctionnement alloué par le MINFOF pour faire face à l'achat de petits matériels et de consommables. WCS soutient aussi le parc par la dotation de certains équipements et par la nutrition des gardes qui vont sur le terrain, mais l'on attend toujours les équipements qui doivent être fournis par EDC (mémoire MINFOF-EDC). Il était prévu que nous trouvions ces équipements sur le terrain lors de notre seconde mission, mais du fait des procédures et de la mauvaise qualité d'une première livraison, ces équipements n'ont, jusqu'à maintenant, pas été réceptionnés. Il semble, néanmoins, que la livraison des lots 1 (équipements vestimentaires) et 2 (équipements d'hébergement) devait être faite dans les jours qui suivaient notre mission. La livraison du lot 3 (instruments de travail) était, par contre, différée. Rappelons que le mémoire signé entre EDC, le MINFOF et le MINFI stipule qu'EDC devait fournir au PNDD les équipements prévus au PGES avant décembre 2012. Le manque de tenues, de matériel de camping, ou bien encore, de navigation revient souvent dans les rapports de patrouille. De même, ce mémoire indique qu'EDC devait procéder aux travaux de réhabilitation et d'extension des bureaux du poste de contrôle forestier de Deng Deng pour héberger l'équipe de gestion du PNDD, ainsi que l'AT. Or, au jour d'aujourd'hui, rien n'a été fait. Concernant les postes de contrôle périphérique au PNDD, une mission EDC-MINFOF a été réalisée en fin avril-début mai dernier, il ressort que sur les 8 postes prévus au PGES, un a été réalisé (Ouami), deux sont en cours de réalisation (Lom Pangar Rive Gauche et Lom II) et quatre sont identifiés (Tête d'éléphant, Linguim, Mbaki Brousse et le Nord-Est du PNDD/Lom Pangar rive droite). Goyoum est un cas particulier car l'actuel poste de contrôle forestier nécessite une extension pour accueillir le personnel du PNDD. De son côté, COTCO, du fait du mémoire qu'il a signé avec le MINFOF, s'est engagé à

construire et à équiper deux postes périphériques au PNDD (sur la future route de contournement du Mbitel) et à doter le parc d'un véhicule de type « pick up », de 4 motos (deux par poste de contrôle), de GPS, de talkie-walkie et d'équipements de camping pour trois gardes. Au jour d'aujourd'hui, ces équipements n'ont toujours pas été dotés. Concernant l'assermentation et l'armement des écogardes, c'est le statu quo. Des demandes ont été produites par l'administration du PNDD, mais elles sont, pour le moment restées sans suites. Outre les armes, ce sont certains moyens de défense ou de neutralisation (gaz lacrymo, menottes,...) qui apparaissent dans les besoins dont il est fait état dans les rapports de patrouilles. Concernant les opérations de délimitation du PNDD, celles-ci sont toujours suspendues. Comme précisé plus haut, l'on attend toujours la signature du décret d'extension du PNDD et c'est là un préambule obligatoire à ces opérations. Des actions de sensibilisation doivent accompagner ces opérations. Pour autant, il est prévu que WCS mène de telles actions dans les villages périphériques du PNDD à partir de ce mois (juin 2013). Rappelons l'urgence de ces mesures du fait des nombreux empiètements agricoles sur le PNDD qui sont, actuellement, constatés. Ceux-ci sont particulièrement fréquents à l'Ouest et au Sud du parc. Outre ces empiètements, l'aire protégée continue de subir différentes pressions. En premier lieu, le braconnage continue de sévir à l'intérieur du parc. A proximité du chantier, il ne semble pas qu'il y ait encore trop de pressions. Nous y avons sillonné ce secteur avec le conservateur du PNDD et n'avons relevé que peu d'indices d'activités humaines alors que de nombreux indices récents trahissent la présence des gorilles. A proximité des villages, la situation est bien différente. En effet, on relève de nombreux indices de chasse (câbles et douilles) à proximité des villages jouxtant le PNDD (ex. : Lom 1, Liquim, Goyoum, Deng Deng, Déoulé, etc.). Les rapports de patrouille l'attestent et nous avons pu le constater en empruntant une piste qui part de Deng Deng et qui remonte dans le PNDD. Le couloir du pipeline qui traverse l'aire protégée semble également assez fréquenté par les chasseurs. Enfin, on signale la présence de campements à l'ouest du parc, en rive droite de la Sanaga (dans l'UFA 10-062). Certains braconniers en partiraient pour mener leurs activités au sein du PNDD. Les éleveurs s'introduisent également dans la partie Nord du parc, en zone savanicole, notamment à la faveur du pipeline. Certains peuvent même y établir des campements, comme l'a constaté une patrouille en mars dernier. Enfin, signalons la pression grandissante des orpailleurs, qui font bien souvent peser une menace sur la faune du PNDD, mais aussi sur l'environnement (utilisation possible du mercure). Concernant l'appel d'offres pour le recrutement de l'AT au PNDD, elle n'est toujours pas finalisée. Lors de notre mission, les offres techniques avaient été étudiées et la sélection avait été envoyée au bailleur (l'AFD) pour non objection. Rappelons que dans l'attente de ce recrutement, WCS continue d'assurer l'appui technique au MINFOF, avec le financement de l'AFD (avenant), mais que cette situation provisoire n'est pas très confortable pour l'ONG américaine. Enfin, au sujet de l'organisation, du suivi et de la stratégie de protection, mentionnons l'existence d'un plan d'actions annuel et de réunions mensuels de coordination des activités de l'UTO-DD.

Recommandations

Depuis notre dernière visite, la situation matérielle du PNDD est toujours aussi déficitaire. Il est grand temps que l'aire protégée dispose de locaux attitrés et fonctionnels et que les équipes du parc soient dotées en tenues, en matériel de camping, de navigation, en véhicules (voitures et motos), en moyens de communication, etc., comme il l'est prévu au PGES et comme cela a été décliné au niveau des mémorandums MINFOF-MINFI-EDC et MINFOF-COTCO dont nous préconisons la mise en œuvre sans délais. Il en va de même pour la construction et l'équipement des postes

périphériques (8 prises en charge par EDC et 2 par COTCO). Outre l'équipement radio des postes tel que requis par le PGES, ou bien encore, la fourniture de quelques talkies-walkies prévu au mémorandum COTCO, il nous semble important de mettre en place tout un système de radiocommunication fiable et présentant une couverture suffisante (au minimum l'UTO), avec un poste radio principal (au siège du PNDD à Deng Deng), une antenne, des postes radio secondaires dans les postes périphériques, des postes radios embarqués dans les véhicules et des postes portatifs pour les équipes de terrain. Il serait utile que ce dispositif permette de communiquer avec d'autres entités : gendarmerie, EDC, PNMD, etc. Une étude préalable est nécessaire avant la mise en œuvre d'un tel dispositif. Outre les moyens de locomotion roulants, il nous semble important que le PNDD soit doté d'une embarcation de type barque alu de capacité 15 personnes, d'un moteur hors-bord de puissance suffisante et d'équipements adéquats (gilets de sauvetage, nourrices, etc.). Il importera que cette dotation s'accompagne de la formation de quelques éléments à la conduite et à l'entretien de ce moyen nautique. Ce dernier trouve différentes justifications : campements de pêcheurs, chasseurs, orpailleurs sur les rives du Lom et de la Sanaga, patrouilles conjointes avec le PNMD sur le Djerem, future retenue de Lom Pangar... Différents acteurs (MINFOF, WCS, EDC...) préconisent de doter le PNDD d'un tel moyen. Il importe donc qu'une source de financement soit identifiée et qu'un DAO soit lancé en ce sens. Comme nous l'avons préconisé dans notre rapport précédent, nous exhortons l'état camerounais à assermenter et à armer les écogardes du PNDD et, plus largement de l'UTO. Mener des opérations de LAB sans armes est assez illusoire, mais aussi dangereux pour les gardes. Outre les fusils d'assaut et les munitions, il conviendrait que les équipes en charge de la protection disposent de moyens de défense et de neutralisation des contrevenants (ex. : bombes lacrymo, paires de menottes). De même que pour l'assermentation et l'armement des agents du MINFOF, nous ne saurions trop recommander à l'Etat camerounais de diligenter la signature du décret d'extension du PNDD et aux opérateurs de terrain de mener des actions de matérialisation des limites et de sensibilisation des populations riveraines en conséquence. Concernant la lutte contre les différentes activités illégales qui peuvent être menées dans le PNDD, outre les équipements, les armes, les actions de délimitation et de sensibilisation, tel que développé plus haut, nous préconisons de prester le recrutement de la future AT du PNDD (d'autant que l'avenant de WCS arrive à échéance) et d'accentuer les patrouilles aux lieux stratégiques et en fonction des menaces constatées (ex. : proximité des villages, pistes traversant le PNDD, proximités du Lom, du Djerem et de la Sanaga, zone du pipeline, zones d'empiètement agricole, etc. Concernant le mandat de la future AT du PNDD, à la vue des TDR de l'appel d'offres et au regard des réalités constatées sur le terrain, outre la préparation et la mise en œuvre du plan d'aménagement, il nous semble prépondérant que l'accent soit mis sur l'appui technique, organisationnel et stratégique à la protection du PNDD et, plus largement, de l'UTO. Cet appui, s'il devra concerner les opérations de LAB proprement dites (postes, patrouilles, opérations coup de poing) devra également concerner « l'amont » (renseignements, analyse des données de patrouille et de monitoring écologique, etc.) et « l'aval » (investigation, suivi judiciaire, etc.). Enfin, nous ne pouvons qu'encourager les parties prenantes à continuer à œuvrer à la réalisation des activités prévues au plan d'actions et à participer aux réunions mensuelles des activités de l'UTO-DD.

3.2.2.4 Sous-composante 4.4 : La problématique de la chasse, surveillance et contrôle des activités illégales

Tableau 3-5: Ss-comp. 4.4 : Constats et recommandations de la mission de janvier 2013

Composante	Constats (1 ^{ère} mission)	Mesures recommandées (1 ^{ère} mission)	Responsabilités	Délais
Comp. 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng				
Ss-comp. 4.4 : La problématique de la chasse, surveillance et contrôle des activités illégales	Absence d'équipement limitant les actions sur le terrain surtout concernant des opérations mobiles	Accélérer la mise en œuvre des mémorandums MINFOF-EDC et MINFOF-COTCO	MINFOF-EDC-COTCO	D'ici le mois de mai (pour EDC) - Courant 2013 pour COTCO
	Dispositif trop statique (existence de quelques postes forestiers)	Accentuer les patrouilles et opérations coups de poing dans les zones hébergeant des densités importantes d'espèces protégées et les zones les plus exposées (fleuve, chemin de fer, pistes, chantier, abords des villages, etc.)	MINFOF	Courant 2013
	Absence d'activités alternatives à la chasse dans les villages de la zone	Développement d'activités alternatives dans les villages de la zone (petit élevage, aulacodiculture, héliciculture, etc.)	EDC	Courant 2013

Constats

La situation de la surveillance et du contrôle de la chasse et des activités illégales dans l'UTO-DD ne semble guère s'être améliorée depuis notre dernière mission. Ainsi, les moyens matériels alloués à la protection n'ont pas connu d'évolution, c'est-à-dire, qu'ils sont toujours quasi-inexistants. Nous avons déjà évoqué ce problème quand nous avons traité du PNDD. A l'échelle de l'UTO, c'est la même chose si ce n'est pire, du fait qu'elle ne dispose même pas d'un budget de fonctionnement propre à l'inverse du parc. La mise en œuvre des mémorandums MINFOF-MINFI-EDC et MINFOF-COTCO est, comme nous l'avons déjà mentionné, toujours attendue et cette situation rend l'efficacité du dispositif très relative. Les moyens de locomotion, de communication, l'armement font, en ce sens, cruellement défaut. Outre qu'il manque de moyens, le dispositif manque toujours de dynamisme et d'opérationnalité. Il semble, ainsi, que depuis notre dernière mission, très peu d'opérations LAB (patrouilles et opérations coup de poing) ont été menées en dehors du PNDD. C'est d'autant plus dommageable que certaines zones (à l'image du Nord de l'UFA 10-065) héberge un patrimoine naturel significatif et que la protection même du PNDD implique de mener des actions de contrôle des activités illégales dans sa périphérie (c'est notamment important à l'ouest de l'aire protégée, dans l'UFA 10-062, ou bien encore sur certaines voies de communication : Djerem, Sanaga, voie ferrée, pistes vers Bélabo...). Le dispositif est toujours très statique. Il semble reposer essentiellement sur les postes de contrôle, d'où sont menées des patrouilles dont la portée reste limitée. Ces postes, en plus de souffrir d'un manque d'équipements notoire, font l'objet de voies de contournement, sont parfois désertés (comme nous avons pu le constater) ou apparaissent fort perméable (barrières assez généralement ouvertes). Nombreux gardes se plaignent également de l'irrespect dont ils font souvent l'objet. Quelques saisies continuent, néanmoins, d'y être opérées, mais elles ont vraisemblablement diminuées et ne touchent guère plus d'espèces protégées. Est-ce le fait d'une recrudescence des patrouilles menées dans le

PNDD ou bien au contraire d'une moindre efficacité de ces postes ? Toujours, est-il que ce dispositif assez statique et fort prévisible pour les contrevenants ne nous paraît guère efficace et guère motivant pour les écogardes et gardes communautaires. Il semble d'ailleurs que l'on assiste à la recrudescence (au moins localement) de certaines menaces dans l'UTO : braconnage, coupe illégale de bois, orpaillage, etc. De manière générale, l'UTO manque de moyens, à même de dynamiser le dispositif, mais aussi d'un certain leadership. Ainsi, elle n'a pas été l'objet d'un texte de création. De plus, sa coordination est assurée par le Délégué Régional de la Région de l'Est, qui a déjà de nombreuses responsabilités. Il semble déléguer parfois certaines de ses prérogatives au conservateur du PNDD, mettant par exemple à la disposition de ce dernier les effectifs de certains postes forestiers, mais ces actions s'avèrent assez ponctuelles et limitées. Concernant les activités alternatives à la chasse dans les villages de la zone, aucune actions n'ont encore vu le jour. Mentionnons, tout de même, qu'EDC vient de lancer le « recrutement d'un groupement d'ONGs/associations pour la facilitation et la maîtrise d'œuvre des activités de restauration/amélioration du niveau de vie des personnes et communautés riveraines affectées par le PHLP ».

Recommandations

Encore une fois, nous ne pouvons que recommander qu'une dotation matérielle soit urgemment fournie pour permettre de mener des actions de lutte contre les activités illégales perpétrées dans le cadre de l'UTO-DD. La mise en œuvre des mémorandums impliquant le MINFOF, EDC et COTCO s'impose donc. La priorité semble être de fournir des moyens de locomotion, de communication, mais aussi des armes (dotation MINFOF). Afin d'améliorer la protection au sein de l'UTO, il convient également de clarifier le statut de celle-ci par un texte officiel, précisant son étendue, les zones la composant, ses objectifs, ses moyens, son organisation, sa coordination, etc. Il convient en outre de rendre son fonctionnement plus clair et mieux encadré. Il serait également souhaitable que des moyens propres lui soient alloués (budget de fonctionnement MINFOF, contribution des exploitants forestiers, des communes, réallocation de budget PNDD pour sa périphérie, etc.). Concernant les postes de contrôle, il importe d'y promouvoir plus de discipline et une application plus stricte des consignes. Il importe, également, de mener des embuscades autour de ceux-ci pour dissuader ou du moins limiter leur contournement. Concernant les patrouilles et opérations coups de poing, nous recommandons vivement que ces opérations soient multipliées de manière stratégique, au niveau des zones présentant des enjeux de conservation significatifs, mais aussi, au niveau de certaines voies de communication. Dans le même registre, nous encourageons les opérations mixtes (opérations mixtes MINFOF-Gendarmerie-Armée, mobilisation de la gendarmerie en cas de constat d'activités illégales, actions de sensibilisation des fonctionnaires, etc.). Pour optimiser l'efficacité de ce dispositif, il nous semble également important de documenter et de suivre les activités illégales qui peuvent être menées au niveau de l'UTO-DD (braconnage, commerce de la viande de brousse, coupe illégale de bois, etc.). Une base de données géoréférencées (SIG) nous semble représenter un outil intéressant en ce sens. Cela pourrait être la responsabilité de la future AT du PNDD. Enfin, comme nous l'avons fait dans notre précédent rapport, afin de réduire le braconnage et le commerce de la viande de brousse, il nous semble prépondérant de promouvoir, outre certaines actions de répressions, des activités alternatives et génératrices de revenus dans les villages présents au sein de l'UTO, encore faudra-t-il que ces activités soient plébiscitées par les populations locales et qu'elles s'avèrent réalisables, rentables et à même de réduire réellement les pressions sur la faune sauvage.

3.2.3 Synthèse des recommandations

Tableau 3-6: Résumé des recommandations volet biodiversité

Composante/sous-composante	Constats	Mesures recommandées	Responsabilités	Délais
Comp. 1 : Gestion des chantiers				
Ss-comp. 1.1 : Contrôle des entrepreneurs	Lutte contre consommation de la viande de brousse sur le chantier : système de subventions des repas n'encourageant pas les ouvriers à prendre leur repas dans les cantines de la BVO, restauration collective déficiente, recrudescence de la cuisine autonome et de la consommation de viande de brousse sur la BVO. Recrudescence du braconnage sur le site.	Mettre en œuvre un service de restauration probant et un système de subventions incitant les travailleurs à profiter de ce service (cf. chapitre "socio-économie")	cf. chapitre "socio-économie"	cf. chapitre "socio-économie"
		Mener des actions de sensibilisation des travailleurs, mais aussi des militaires présents sur le site, contre la consommation de viande de brousse et le braconnage, mais aussi la législation faunique et la présence du PNDD	EDC, MOE, CWE, MINFOF+AT	Dès que possible
		Procéder à des opérations de contrôle des BV	EDC, MOE, CWE, MINFOF, gendarmerie	Dès que possible et fréquemment
		Sanctionner les travailleurs consommant de la viande de brousse ou se livrant à des actes de braconnage	CWE	Dès que possible et de manière systématique
		Poursuivre et étendre les opérations de démantèlement des pièges sur le site par la sécurité d'EDC et, le cas échéant, l'interpellation de braconniers par la gendarmerie.	EDC, Gendarmerie	Dès que possible
		Former les agents de sécurité d'EDC (législation, braconnage, organisation et suivi des patrouilles, cartographie, utilisation du GPS, communication...).	EDC, MINFOF	D'ici le mois de novembre
		Améliorer l'équipement du service de sécurité d'EDC afin d'améliorer la LAB sur le site : ordinateur, cartographie, GPS, moyens de défense, de communication, second véhicule	EDC	D'ici la fin de l'année
		Présence de représentants du service de sécurité aux réunions mensuelles de coordination de l'UTO-DD	EDC, MINFOF	Dès la prochaine réunion, puis

				constamment
	Accès au chantier : amélioration de la surveillance du tronçon Ouami-Lom Pangar et du contrôle d'accès au poste d'Ouami. Le suivi des véhicules entre les postes d'Ouami et de Lom Pangar reste à améliorer. Amélioration du service de navettes des travailleurs en cours. Sensibilisation des travailleurs sur la réglementation des accès et du PNDD non réalisée.	Poursuivre les patrouilles et opérations coups de poing sur le tronçon Ouami-Lom Pangar (y compris opérations mixtes).	EDC , MINFOF, gendarmerie	Dès que possible, puis fréquemment
		Améliorer le suivi des véhicules entre Ouami et Lom Pangar (mise en place de tickets, communication entre les postes)	EDC-MINFOF	D'ici le mois de novembre
		Comdamner les pistes forestières adjacentes au tronçon Ouami-LomPangar	EDC	D'ici le mois de novembre
		Procéder à la construction du poste de Lom Pangar - rive gauche	EDC	D'ici le mois de novembre
Comp. 4 : Gestion du massif forestier de Deng Deng				
Ss-comp. 4.1 : Gestion de la récupération du bois de la retenue	Aucun enlèvement de bois n'a été réalisé depuis la dernière mission. Un consensus se dégage autour des modalités (distinction entre l'enlèvement du bois placé sous la responsabilité du MINFOF et la destruction de la biomasse), mais un conflit subsiste entre le MINFOF et la banque mondiale autour de la certification des entreprises	Recommandations globales : cf. chapitre "environnement".	Cf. chapitre "environnement"	Cf. chapitre "environnement"
		Contraindre les entreprises à prendre des engagements contre le braconnage, la consommation et le transport de viande de brousse et contre les intrusions dans le PNDD et mener des actions de sensibilisation du personnel.	EDC, MINFOF, entreprises intervenantes	Dès le démarrage des opérations
		Concevoir un réseau de pistes et des mesures de réduction des impacts avant, pendant et après chantier. Assurer une surveillance des chantiers et un contrôle continue des voies d'accès	EDC, MINFOF	Dès que possible
		Minimiser les opération d'enlèvement du bois et de destruction de la biomasse au niveau du PNDD et, plus largement en rive gauche du Lom et porter des précautions particulières aux opérations menées dans ce secteur	EDC-MINFOF	Dès que possible
Ss-comp. 4.2 : Adaptation du zonage du massif forestier de Deng Deng	Décret pour l'extension du PNDD et la modification de l'UFA 10-065 remis à la primature pour ratification. Dossier de création de la forêt communale de Bélabo encore incomplet.	Matérialisation et sensibilisation des populations riveraines suite à la signature des décrets	MINFOF+AT, EDC	Dès la signature des décrets
	Le plan d'aménagement de l'UFA 10-065 a été retourné à l'exploitant par le MINFOF pour ammentements. Diminution des	Plan d'aménagement intégrant les enjeux de conservation. Audit des capacités techniques, matérielles et financières de l'exploitant à	MINFOF, exploitant forestier.	D'ici la fin de l'année

	densités de grands singes dans cette UPA. Peu d'opérations LAB menées.	satisfaire à ces enjeux. Evaluation FHVC.		
	Corridor écologique entre le PNDD et l'UFA 10-065 non encore officialisé (attend la signature des décrets). Délimitation non réalisée. Empiètements agricoles.	Matérialisation et sensibilisation des populations riveraines suite à la signature des décrets.	MINFOF+AT, EDC	Dès la signature des décrets
	Possible corridor écologique entre le PNDD et le PNMD. Densité humaine faible. Couloir emprunté par certains mammifères et oiseaux, mais aussi par des braconniers.	Mener des études afin de délimiter le corridor et produire un plan d'actions pour préserver les habitats et contrôler les activités illégales.	MINFOF+AT	Dès que possible
Ss-comp. 4.3 : Gestion du PNDD	Absence d'équipement alloués au PNDD (communication, locomotion, locaux, etc.) - Toujours en attente des tenues et des équipements de camping et instruments de patrouilles (Mémoire MINFOF-EDC) - Budget de fonctionnement MINFOF-PNDD couvrant le petit matériel et le consommable - Appui logistique de WCS pour les patrouilles - Attente pour la construction de postes de contrôle autour du PNDD - Nécessité de patrouiller sur les cours d'eau.	Dotation de locaux pour le PNDD à Deng Deng, de tenues, d'équipements de camping et de patrouilles, de voitures et de motos (mémoires EDC et COTCO)	MINFOF, EDC, COTCO	Dès que possible
		Construction et équipement des différents postes périphériques au PNDD (mémoires EDC et COTCO)	MINFOF, EDC, COTCO	Avant fin 2013
		Mise en œuvre d'un système de radiocommunication	MINFOF, EDC, COTCO	Avant fin 2013
		Dotation d'une embarcation (barque alu de capacité 15 personnes + moteur hors-bord + équipements) + formation à la conduite et à l'entretien	MINFOF, EDC, COTCO	Avant fin 2013
	Ecogardes non armés - Nécessité de moyens de défense	Assermentation et armement des écogardes	MINFOF	Avant fin 2013
		Dotation de moyens de défense et de neutralisation (bombes lacrymo, menottes, etc.)	MINFOF, EDC, COTCO	Avant fin 2013
	Délimitation actuelle du PNDD non réalisée et méconnaissance des limites du PNDD par les populations riveraines - Programme de sensibilisation des populations mené par WCS devant démarrer en juin 2013 - Nombreux empiètements agricoles à l'Ouest et au Sud du PNDD	Accélérer la signature du décret d'extension du PNDD - Délimitation du PNDD et sensibilisation des populations riveraines quant aux limites du PNDD	EDC-MINFOF	Dès que possible
	Récurrence des activités illégales : braconnage (à proximité des villages et le long de certaines pistes traversant le	Accélérer le recrutement de la nouvelle AT PNDD - Mettre accent sur appui technique, organisationnel, et stratégique à la protection du	MINFOF, AT PNDD	Dès que possible

	PNDD, le long du pipeline, etc.), intrusion des éleveurs (en zone savannicole, au Nord du PNDD), orpaillage, etc. - Recrutement de la nouvelle AT du PNDD non encore finalisée - Avenant de WCS arrivant à échéance.	PNDD et de l'UTO-DD - Accentuer les patrouilles et opérations coup de poing - Développer le renseignements, l'analyse des données de patrouille et de monitoring écologique, le suivi judiciaire).		
Ss-comp. 4.4 : La problématique de la chasse, surveillance et contrôle des activités illégales	Absence d'équipement (moyens de locomotion, de communication, matériel de camping, armement, etc.) limitant les actions sur le terrain surtout concernant des opérations mobiles	Accélérer la mise en œuvre des mémorandum MINFOF-EDC et MINFOF-COTCO - Assermentation et armement des écogardes	MINFOF-EDC-COTCO	Dès que possible (pour les équipements) - Avant fin 2013 (pour l'armement)
	Dispositif trop statique : existence de quelques postes forestiers, mais trop peu de patrouilles et d'opérations coups de poing sur l'UTO (en dehors du PNDD) - Postes perméables - Recrudescence de certaines activités illégales (braconnage, orpaillage, coupe de bois, etc.) sur l'UTO	Promouvoir plus de discipline et une application plus stricte des consignes au niveau des différents postes de contrôle - Multiplier les patrouilles et opérations coups de poing sur l'UTO de manière stratégique (zones à enjeux de conservation, voies de communication) - Promotion des opérations mixtes MINFOF-Gendarmerie-Armée - Mobilisation de la gendarmerie en cas de constats d'activités illégales	MINFOF, gendarmerie, armée	Courant 2013
	Aucun texte officiel ne définit l'UTO - L'UTO ne dispose pas de moyens propres - La coordination de l'UTO nécessite d'être renforcée	Texte officiel de création de l'UTO (étendue, zones, objectifs, moyens, organisation, coordination) - Allocation de moyens propres	MINFOF	
	Absence d'activités alternatives à la chasse dans les villages de la zone - Lancement du recrutement d'ONG en charge de la restauration/amélioration du niveau de vie des personnes et communautés riveraines affectées par le PHLP	Développement d'activités alternatives dans les villages de la zone (petit élevage, aulacodiculture, héliciculture, etc.)	EDC	Courant 2013

4 IMPACTS SOCIAUX

4.1 Introduction

4.1.1 Objectifs de la mission

Au niveau social, notre travail s'est articulé autour de 3 axes :

- Contrôle de la mise en œuvre des recommandations de la mission de janvier 2013
- Autres constats
- Nouvelles recommandations

Et ceci dans 3 champs

- la gestion sociale du chantier
- la gestion sociale du PIR
- la gestion sociale du PGES

4.1.2 Méthodologie

La méthodologie que nous avons utilisée est classique

- Lecture de différents documents remis par EDC qui sont les suivants
 - Les documents de base
 - Le PGES et en particulier, la composante 1 relative à la gestion des chantiers et la composante 3 relative à l'atténuation des impacts sociaux. Les composantes 2 et 4 relatives à la gestion de la retenue et des impacts aval et à la gestion du massif forestier de Deng Deng ont été en partie utilisées
 - Le Plan d'indemnisation et de réinstallation (PIR) de la composante barrage
 - Le PGSE soit le PGS entreprise. La dernière mouture date de mai 2013
 - Les documents de suivi du MOA et du MOE
 - Les rapports trimestriels du MOA
 - Les rapports mensuels du MOE
 - Les suivis de la gestion des indemnisations du PIR
- Utilisation de fiches de lectures pour ces documents.
- Rencontre de différentes parties prenantes (maître d'ouvrage, autorités régionales, maître d'œuvre, entreprise, ouvriers et villageois) et utilisation de questionnaires et guides d'entretien différenciés.

- Visites de terrain (sites de réinstallation, villages d'accueil, composantes physiques du chantier du barrage, logements, cuisines et centre de santé des ouvriers).
- Présentation des premiers résultats de notre travail aux principales parties prenantes :
 - client (sous forme de power point),
 - responsables de l'entreprise chinoise (exposé oral)
 - autorités régionales (exposé oral)

4.2 Suivi de la gestion sociale du chantier

Cette partie ne s'intéresse qu'aux travailleurs camerounais et en particulier les non cadres que ce soient les manœuvres, les maçons, les ferrailleurs, les soudeurs ou les chauffeurs.

Ici, nous ne traitons que la partie relative aux conditions de vie des travailleurs, la partie relative aux conditions salariales et aux prestataires de cuisine est traitée dans le chapitre socio-économie.

4.2.1 Constats liés aux recommandations de la mission de janvier 2013

4.2.1.1 Des recommandations de la mission de janvier 2013 mises en œuvre

- 2 bacs à lessive ont été construits et donnent toute satisfaction.
- Les plafonds ont été installés dans toutes les chambres et limitent les courants d'air et les poussières vecteurs de maladies respiratoires.
- Les problèmes de caniveaux bouchés dans la cuisine ont été résolus.
- Les tables de la cuisine sont recouvertes de feuilles d'aluminium et disposent de planches amovibles lavables, l'hygiène est donc améliorée à ce niveau.
- Une salle « détente et loisir » existe, mais n'est équipée que partiellement, il n'y a que quelques jeux et les rayons ne portent pour l'instant aucune revue et livre.



Figure 4-1: Bac à lessive



Figure 4-2: Salle de loisir



Figure 4-3: Table de cuisine recouverte d'aluminium et planche amovible

4.2.1.2 Des recommandations de la mission de janvier 2013 non mises en œuvre

- L'équilibre alimentaire n'est pas atteint, il s'est aggravé avec la crise des prestataires de cuisine et la multiplication de l'auto alimentation. La partie socio-économique traite d'une manière approfondie ce problème.
- Le problème de l'éradication des moustiques par un simple nettoyage des caniveaux devant les habitations n'est pas réglé. La solution définitive aurait consisté à reprendre ces caniveaux qui n'ont pas de pente et même des contre pentes.

4.2.2 Autres constats vus pendant cette mission

4.2.2.1 Au niveau des habitations

- Les installations électriques dans les chambres ne sont pas du tout aux normes et peuvent présenter un grand danger dans ces habitations en bois :
 - fils électriques minces avec des raccords en chatterton, sans dominos

- fils électriques non protégés par un tube ou baguette.
- Avec l'arrivée de la saison des pluies, les inondations sont fréquentes dans les chambres. Les caniveaux autour des maisons étant peu profonds, sans pente ou avec des contre pentes, débordent très facilement et se déversent dans les chambres par les portes qui n'ont pas de seuil et les cloisons extérieures non jointives avec le sol. De plus le matériau bois laisse passer l'eau.



Figure 4-4: Protection contre l'inondation des chambres inopérante

4.2.2.2 Au niveau de l'accès à la spiritualité

Il n'y a pas de lieu de culte en sachant qu'il y a 3 groupes importants :

- les catholiques,
- protestants,
- les musulmans.

4.2.2.3 Au niveau de l'hygiène et la santé

Le niveau de l'hygiène et de santé est médiocre, même inquiétant et ceci pour les raisons suivantes :

- Equipements personnels, insuffisants, de mauvaise qualité ou mal utilisés:
 - Les masques de protection contre la poussière ordinaire et de métal ne sont pas toujours individuels ce qui peut entraîner des problèmes graves de contamination de virus et bactéries d'un ouvrier à un autre.
 - Les filtres de ces masques ne sont pas changés assez souvent et ceci sur les ordres de l'entreprise, leur efficacité est donc réduite.
 - Des chaussures de travail de qualité médiocre, ce qui peut expliquer un nombre important d'accidents des pieds.
- Les équipements de santé (centre de santé et ambulances) sont insuffisants:

- Pas de moustiquaires au dessus des lits, alors que la plupart des malades (7) étaient traités contre le paludisme.
- Beaucoup d'appareils de base sont en panne ou n'existent pas. Le tensiomètre est unique et est en panne, pas de kits de détection du paludisme, seul l'examen clinique est possible, ce qui peut entraîner des erreurs de diagnostic graves.
- Les 2 ambulances ne sont pas équipées : pas de défibrillateur, pas de masque à oxygène.
- Les chantiers n'ont pas le matériel de santé et d'hygiène : pas de trousse de secours complètes, pas de défibrillateurs, pas de toilettes à proximité des chantiers.
- Des stocks de consommables non renouvelés : seringues, perfuseurs par exemple. Ainsi le même perfuseur est utilisé plusieurs fois, il n'est donc plus stérile et peut amener des bactéries et virus directement dans le sang.
- Manque d'un certain nombre de produits comme les préservatifs.
- Pas d'ordinateur pour un suivi efficace de la santé des travailleurs.
- Formation et prise en charge
 - Pas de formation sur l'hygiène minimum et la prévention en particulier le VIH / SIDA.
 - Une prise en charge insuffisante des problèmes graves par l'entrepreneur CWE. Ainsi, la liste des maladies professionnelles est très restreinte et entraîne par exemple la non prise en charge de la plupart des tests médicaux à l'hôpital de Bertoua par CWE.
- Crainte d'une épidémie
 - A cause des raisons vues plus haut : hygiène insuffisante, indisponibilité de kits pour des tests, d'appareils d'imagerie médicale, la non prise en charge par l'entreprise de consultations extérieures en cas de doute par le médecin du centre, la promiscuité des logements, une nourriture non contrôlée, on peut craindre une épidémie, comme la tuberculose, le choléra...

4.2.3

1.2.3

Recommandations

Les recommandations sont de 2 types:

- Des recommandations ponctuelles
- Un audit de santé effectuée par un spécialiste de santé publique en vue de la mise en place d'une vraie politique de santé

4.2.3.1 Les recommandations ponctuelles

Ces recommandations doivent être mises en œuvre par CWE avec le contrôle et le suivi qualité du MOE.

- Au niveau et auprès des bâtiments d'habitations
 - Par rapport aux installations électriques, il est demandé de les mettre aux normes: changer les fils qui sont trop minces, ne plus utiliser du chatterton, mais des dominos et mettre l'ensemble sous baguette et faire des « vraies terres ». Ceci doit être fait immédiatement.
 - Pour éviter les inondations des chambres, ceinturer avec du béton fin en dehors des portes le périmètre du bâtiment, à partir du sol, sur une hauteur correspondant à la première planche (soit environ 20cm) et faire un seuil de 6cm au moins devant les portes.
 - Pour réduire le nombre de moustiques dans la zone des habitations, continuer à nettoyer les caniveaux et mettre des insecticides près de ceux-ci.
- Au niveau des bâtiments de loisir et de culte
 - pour la salle de loisir, finir rapidement de l'équiper en jeux (comme un baby foot qui est demandé) et garnir les rayons de livres et de revues qui seront choisis en lien avec les travailleurs.
 - Pour les cultes, construire 3 petits bâtiments : 1 pour les catholiques, 1 pour les protestants et 1 pour les musulmans.
- Au niveau de l'hygiène et de la santé, 2 actions doivent être conduites
 - Pour permettre une meilleure prise en compte par les travailleurs de leur rôle dans leur santé, une formation devra être conduite.

Elle portera sur les thèmes suivants

 - Des gestes simples importants pour la santé : lavage des mains avant les repas
 - Des EPI individualisés, ceci est particulièrement important pour les masques
 - Animation sur la prévention des maladies contagieuses que ce soit la tuberculose ou le VIH SIDA

Cette formation sera conduite par le médecin du centre de santé, elle durera une demi journée par petit groupe de 20 et sera prise sur le temps de travail et donc payée par l'entreprise
 - Refaire immédiatement les stocks de consommables (perfuseurs, seringues) et acquérir un équipement minimum (moustiquaires pour les chambres du centre de santé, 1 tensiomètre neuf, 3 défibrillateurs, 1 appareil d'oxygénation, 1 kit pour les tests du paludisme, 1 ordinateur pour le suivi de la santé des travailleurs).

4.2.3.2 Un audit de santé

Les objectifs seront les suivants

- Faire le point sur l'état de santé des travailleurs avec les médecins de la base vie. Ceci doit être réalisé pour les travailleurs camerounais et chinois pour bien identifier les risques d'épidémie dans le site.
- Faire le point sur le matériel du centre de santé et faire des propositions.
- Faire le point sur le système de suivi actuel de santé des travailleurs et faire des propositions.
- Faire des propositions pour la prise en charge des travailleurs pour des tests médicaux à l'extérieur.

Ce travail devra être conduit par un médecin de santé publique. Le docteur Albert SaméOkobo, épidémiologiste, ancien recteur de l'université de Yaoundé, pourra indiquer des CV de telles personnes et les appareils nécessaires pour ce travail.

Ce travail devra être conduit rapidement.

4.2.4 Conclusions

Des recommandations indiquées dans le rapport de la mission du panel de janvier 2013 ont été mises en œuvre.

Néanmoins, il reste un certain nombre de problèmes à régler. Les plus importants sont ceux relatifs à l'hygiène/santé et la sécurité (fils électriques).

Le tableau suivant présente les différents constats et les recommandations.

Le problème de l'alimentation est traité par ma collègue dans la partie socio-économique.

Tableau 4-1: Recommandations

Problèmes	Recommandations	Responsables de la mise en œuvre	Délais
Nids à moustiques devant les bâtiments/logements	Continuer le nettoyage et produits insecticides	CWE	Immédiatement
Lieux de culte	Construire 2 bâtiments simples	CWE	Dans les 3 mois
Installation électrique	Changer les fils et les mettre sous baguettes	CWE	Immédiatement
Culture et loisir	Equiper complètement la salle (jeux comme baby foot, livres et revues)	CWE	Dans les 3 mois
Hygiène et santé	Animation formation, Refaire les stocks et avoir un équipement minimum , Audit	CWE M. Ouvrage et M. oeuvre	Immédiatement et dans les 3 mois pour l'audit

4.3 Gestion sociale de la zone impactée

Pour cette deuxième mission, comme pour le chantier, il s'agissait de faire des constats relatifs à la mise en place des recommandations contenues dans le rapport de la mission de janvier 2013 et de faire de nouvelles recommandations par rapport à de nouveaux problèmes ou écarts réalisations/prévisions.

Avec le responsable environnemental et social de EDC, nous avons rencontré

- 3 responsables des centres d'information de EDC pour avoir une vue générale de la mise en œuvre du RAP y compris les plaintes
- Le sous-préfet de BétaréOya et le chef de village de Deng Deng pour recueillir leur avis sur la situation de leur zone

Au siège de EDC, nous avons échangé en particulier avec les 2 responsables suivants :

- Le responsable communication pour échanger sur les mesures à prendre en la matière
- Le responsable juridique pour faire le point sur les plaintes et leur traitement.

Nous avons visité aussi 4 lieux de réinstallation (LomPangar, Lom 2, Bouli et BétaréOya) et un lieu d'accueil d'un village à réinstaller : Goyoum.

4.3.1 Constats

4.3.1.1 Des recommandations de la mission de janvier 2013 mises en œuvre totalement ou en partie

Au nouveau village de Lom Pangar,

- La piste pour aller à la rivière est piquetée. Cette piste est importante pour permettre aux villageois qui sont en grande partie pêcheurs de reprendre correctement leur activité. Il reste maintenant à l'ouvrir.
- La continuation des équipements collectifs se poursuit (marché).
- Le forage en panne est réparé.

4.3.1.2 Des recommandations de la mission de janvier 2013 non mises en œuvre

A Lom Pangar

- Les malfaçons des maisons n'ont pas été réparées.
- Les travaux de la piste pour aller à Ouami n'ont pas démarré.

Au niveau du nouveau Lom 2

- Les plantations de 3 ménages de Goyoum ne sont toujours pas payées, le nouveau préfet de Bélabo s'y opposant, en arguant du fait que le lieu de réinstallation n'est pas dans la DUP.

4.3.1.3 Autres constats

Lom 2

Blocage du chantier de construction suite à une remarque d'une mission de la Banque Mondiale (faire les cuisines et les latrines avant de finir les maisons).



Figure 4-5: Le chantier de construction de Lom 2 bloqué

Villages de la RN1 et de BetaréOya

Il s'agit dans ce cas-là de réinstallations de ménages venant de campements installés près du fleuve et originaires de ces villages de réinstallation. Les maisons sont construites dans les villages. Contrairement à Lom Pangar, les personnes impactées conduisent les constructions avec l'aide de maçons et le standing choisi (murs en brique de terre recouvertes de béton) s'intègre bien aux villages. D'après nos informations, la réinstallation se déroule bien.



Figure 4-6: Maison en cours de construction et salon d'une maison finie

Les plaintes non traitées ont grandement diminué.

Au début janvier 2013, il y avait 940 plaintes. 2 missions de gestion de plaintes en janvier et mars 2013 ont permis de les ramener à 232 dont la majorité sont hors décret d'indemnisation. Il faut bien remarquer que ce syndrome de requêtes non justifiées trouve sa source principalement dans le travail mal fait de la commission officielle d'évaluation (dont les conclusions ont été rejetées par l'Etat) et qui avait compté des

personnes non impactées. Il reste néanmoins quelques cas litigieux qui ne pourront être réglés que par un bornage précis de la limite des eaux en queue de retenue.

Les actions pour les sites de réinstallation précisées

Du 22 février au 6 mars 2013, une mission EDC a eu lieu sur le terrain.

Elle a d'abord permis d'actualiser les données du PIR sur les infrastructures dans les localités d'accueil. Ceci était très utile, car le document PIR a 3 ans, et certains aménagements prévus ont été réalisés par d'autres intervenants et les priorités ont pu évoluer.

Elle a aussi permis de préparer précisément les dossiers d'appel d'offre.

Informations insuffisantes sur le projet et son avancée

Au niveau des personnes EDC sur le terrain, nous avons noté que au niveau des centres d'information locaux sur le projet, la documentation était très limitée. Ainsi ils ne disposaient ni des documents de base complets (PGES, PIR), ni de chronogramme d'actions relatifs à la mise en place des actions, ni des rapports du panel environnemental et social.



Figure 4-7: Un centre d'information local de EDC

Au niveau des personnes extérieures importantes pour le projet sur le terrain (chefs de service techniques et administratifs), le constat est aussi le même. Il est vrai que ces personnes peuvent télécharger sur internet les documents de base (PGES, PIR), mais elles doivent recevoir d'autres documents (rapports du panel, chronogrammes relatifs aux actions).

La déforestation de la retenue et ses impacts socio-économiques

Pour l'instant, la déforestation n'a pas démarré et un problème est apparu entre EDC et le Minfof d'une part et la Banque Mondiale au sujet du type d'entreprise qui doit déforester. En effet, d'après le PGES, les entreprises doivent être certifiées sans précision sur le type de certification.

Il faut noter qu'il existe deux types de certificats au Cameroun:

- Le certificat FSC, très élitiste, seule 2 ou 3 sociétés étrangères ont ce certificat. Il porte sur les composantes : environnementale, sociale et légale de l'activité forestière. Il n'est pas nécessaire dans ce cas.

- Les certificats de légalité : OLB pour Bureau Véritas, TLTV pour SGS, c'est un certificat beaucoup moins contraignant qui garantit que la société et ses activités sont légales, il en existe plusieurs au Cameroun, y compris dans la zone d'étude (Société CUF) dont certaines seraient probablement intéressées par les bois de la retenue comme Alpica qui transforme essentiellement du bois blanc tel l'Ayous qui est très abondant dans la retenue.

De toute façon, dans le cas de Lom Pangar, il ne s'agit pas de gestion, mais de destruction de forêt. Aussi la certification a peu d'importance.

Au niveau social, la déforestation et l'enlèvement maximum de biomasse fine est très importante. En effet, la pêche est une activité indiquée dans le PIR et le PGES qui doit se développer et en plus des impacts très négatifs sur la pêche, la biomasse peut dégager des gaz néfastes (H_2S) pour la population. Enfin, l'acidification de l'eau de la retenue passera aussi en aval avec les conséquences pour la pêche.

Le développement de l'orpaillage dans la zone du barrage

L'orpaillage jusqu'à une période récente, était surtout le fait d'orpailleurs camerounais. Mais depuis peu, des entreprises souvent assez petites sont arrivées, la plupart sont chinoises. Leur nombre est d'environ 50, et elles se trouvent surtout au niveau de la sous-préfecture de BétaréOya. D'après nos informations (source : une entreprise d'orpaillage et le CAPAM), certaines emploient du mercure, produit qui se concentre dans la graisse des poissons, ce qui les rend dangereux pour le consommateur. Ce fait deviendra d'autant plus grave dans une eau stagnante (lac de barrage).

4.3.2 Recommandations

Les recommandations sont de 2 types

- Des recommandations relatives aux lieux de réinstallations.
- Des recommandations par rapport à quatre problèmes transversaux : la gestion des plaines, l'information, la biomasse dans la retenue et l'orpaillage.

4.3.2.1 Les recommandations relatives aux lieux de réinstallation

Lom Pangar

- Financer la cérémonie pour les tombes pour que la partie indemnités soit close.
- Faire faire les réparations au niveau des huisseries pour que la réception définitive des maisons soit conduite.
- Au niveau de l'école, construire l'école maternelle à Lom Pangar, mais pour des raisons de logique et d'acceptation par les services régionaux de l'éducation, ne pas doubler l'école primaire de Ouami par la construction de classes à Lom Pangar, mais compléter l'école de Ouami par 2 classes complémentaires.
- Pour éviter un passage trop long sur la route par Douélé pour aller à Ouami, qui peut être dangereux pour les élèves, démarrer rapidement la construction de la piste directe entre Lom Pangar et Ouami.
- Aussitôt que des bulldozers arriveront sur le site pour la déforestation (soit au plus tôt en octobre 2013), les utiliser pour ouvrir la piste entre Lom Pangar et le fleuve.

Lom 2

- Redonner tout de suite une nouvelle tranche financière aux villageois pour que les maisons puissent être couvertes avant la grande saison très prochaine des pluies tout en exigeant que les latrines et cuisines commencent aussi à être construites.
- Payer rapidement les 3 petites plantations de bananiers qui se trouvent sur le terrain de réinstallation, l'argument du préfet arguant que cette zone est en dehors de la DUP ne tient pas, car il s'agit d'un lieu de réinstallation et donc les lois camerounaises et l'OP 4.12 doivent s'appliquer.

Autres villages de réinstallation

- Pas de recommandations particulières par rapport aux reconstructions qui y sont réalisées.

4.3.2.2 Des recommandations par rapport aux problèmes transversaux

La gestion des plaintes

- Il ne reste que quelques plaintes correspondant à des zones douteuses sur leur inondation par le futur lac en queue de la retenue dans la zone de BétaréOya. Le mieux serait de les borner ce qui est aisé à faire en notant sur le GPS les coordonnées indiquées sur les cartes
- Payer rapidement les 3 petites plantations de bananiers qui se trouvent sur le terrain de réinstallation de Lom 2, l'argument du préfet arguant que cette zone est en dehors de la DUP ne tient pas, car il s'agit d'un lieu de réinstallation et donc les lois camerounaises et l'OP 4.12 doivent s'appliquer.

L'information

Des formations ont été dispensées au personnel de terrain de EDC sur la conduite de réunions, les outils de communication comme la radio...

Par contre, il y a de grandes lacunes au niveau des contenus en direction de ce personnel de terrain de EDC et de ses partenaires administratifs.

- Par rapport au personnel de terrain de EDC, fournir rapidement les documents de base (PGES, PIR), les rapports de suivi du panel environnemental et social ainsi que les chronogrammes d'avancée de la mise en place des plans de gestion des impacts.
- Par rapport aux partenaires administratifs, fournir rapidement les documents de base (PGES, PIR) ou leur indiquer où les trouver par internet et les rapports de suivi du panel environnemental et social.

Enfin, sur le modèle de la radio de BéraéOya, installer une radio communautaire à Deng Deng.

L'enlèvement de la biomasse

Pour permettre par la suite une activité pêche prospère dans le lac de retenue et en aval et éviter des problèmes de santé, nous recommandons d'enlever le plus de biomasse possible. Aussi, nous demandons qu'un accord soit trouvé rapidement par rapport à ce problème de certification des forestiers (donc choisir si c'est possible des entreprises camerounaises certifiées OLB, tout en sachant que cette certification s'applique principalement à la gestion, et non à la destruction de forêts). Pour l'enlèvement de la biomasse fine, la main d'œuvre locale devrait être associée et les besoins sont importants.

Ces opérations de coupe des arbres et d'enlèvement de la biomasse fine doivent commencer rapidement après la saison des pluies pour qu'elles puissent être conduites avant la mise en eau du barrage



Figure 4-8: Une biomasse forte à enlever au maximum

La surveillance de l'orpaillage

Pour éviter des problèmes graves dans l'avenir, spécialement quand il y aura le lac, nous recommandons que l'Etat camerounais contrôle, par la police des mines (délégation des mines de Bertoua) spécialement dans la zone de BétaréOya immédiatement cette activité qui se développe.

4.3.2.3 Conclusions

Il faut d'abord souligner qu'un certain nombre de recommandations indiquées suite à la première mission du panel en janvier 2013 ont été mises en place.

Nos recommandations portent de nouveau sur certains points ponctuels, mais aussi prévoient des mesures plus lourdes spécialement un audit santé et insistent sur des points cruciaux pour l'avenir : enlèvement de la biomasse, contrôle de l'orpaillage semi industriel par la police des mines.

Les tableaux ci-dessous reprennent les recommandations pour ces différents problèmes et les différents lieux.

Recommandations ponctuelles

Tableau 4-2: Recommandations: base vie ouvrière

Problèmes	Recommandations	Responsables de la mise en œuvre	Délais
Nids à moustiques devant les bâtiments/logements	Continuer le nettoyage et produits insecticides	CWE	Immédiatement
Lieux de culte	Construire 3 bâtiments simples	CWE	Dans les 3 mois
Installation électrique	Changer les fils et les mettre sous baguettes	CWE	Immédiatement
Culture et loisir	Equiper complètement la salle (jeux comme baby foot, livres et revues)	CWE	Dans les 3 mois
Hygiène et santé	Animation formation, Refaire les stocks et avoir un équipement minimum ,	CWE , M. Ouvrage et M. oeuvre	Immédiatement

Tableau 4-3: Recommandations, mise en œuvre du PIR à Lom Pangar

Problèmes	Recommandations	Responsables de la mise en œuvre	Délais
Accès à la rivière	Utiliser les buldozer pour la déforestation	EDC	Fin 2013
Abandon des tombes	Payer la cérémonie	EDC	Immédiatement
Malfaçons des maisons	Faire réparer avant réception définitive	EDC et chef village	Immédiatement
Ecole	Expliquer que l'école primaire doit être à Ouami	EDC	Rapidement
Maternelle	Construire	EDC	Immédiatement
Piste pour aller à Ouami	Piqueter et démarrer le travail	EDC	Octobre 2013 après la saison des pluies

Tableau 4-4: Recommandations, mise en œuvre du PIR à Lom 2

Problèmes	Recommandations	Responsables de la mise en œuvre	Délais
Culture dans la zone de réinstallation de Lom 2	Les payer	EDC	Rapidement
Chantier de construction à l'arrêt	Payer la nouvelle tranche	EDC	Immédiatement

Recommandations transversales ou plus lourdes

Tableau 4-5: Recommandations transversales

Problèmes	Recommandations	Responsables de la mise en œuvre	Délais
Inquiétude sur la santé des travailleurs	Audit par un spécialiste de santé publique	EDC, MOE et CWE	Rapidement
Manque d'information pour le personnel de terrain EDC et les partenaires administratifs	Fournir les documents	CWE	Immédiatement
Manque d'information par la population	Monter une radio rurale à Deng Deng	EDC	Octobre 2013 vb
Enlèvement de la biomasse	Passer des contrats avec des entreprises forestières et planifier rapidement l'enlèvement de la biomasse fine	EDC et Minfof	Octobre 2013
Utilisation de mercure chez les orpailleurs	Faire intervenir la police des mines	EDC et délégation régionale des mines	Immédiatement

5 SOCIO-ECONOMIE

5.1 Quelques avancées sur le plan socio-économique

La Mission constate que le climat social s'est considérablement apaisé sur le chantier par rapport aux questions relatives au salaire. La Commission de Dialogue Social continue son travail mensuel d'arbitrage et de médiation entre le groupe employeur et les travailleurs. Cette initiative est saluée par le Panel.

Un indicateur majeur de cette amélioration du climat social est le fait que depuis la Mission de janvier 2013, il n'y a plus eu de grèves sur le chantier ; et la Mission n'a pas relevé de menaces de grève de la part des travailleurs lors de sa descente sur le terrain.

Sur le plan de la sensibilisation et de la communication, la Mission a appris que les travailleurs sont tenus informés des travaux de la Commission de dialogue Social par l'entremise de leurs représentants syndiqués et non syndiqués présents à la Commission. Les Procès-Verbaux de la Commission sont affichés sur les babillards dans les Bases Vie Ouvrières (BVO).

S'agissant des réclamations, l'Entrepreneur CWE a créé une Commission de promotion interne dont l'objectif est de procéder de manière régulière au reclassement des travailleurs qui le méritent. Il aurait par ailleurs étendu la prime de risques à tous les travailleurs du chantier.

D'autres avancées ont été également enregistrées dans la mise en œuvre du volet socioéconomique du PIR dans les villages de recasement. Ainsi, la piste menant au fleuve Lom a été ouverte dans le Nouveau Lom Pangar. Elle sera élargie de 6m et conduira à l'emplacement du futur débarcadère.

A Lom II (village de Goyoum), trois plantations sont en attente d'indemnisation pour régler définitivement la question de restauration du niveau de vie des populations qui y sont réinstallées. Cette question devrait être évacuée par EDC dans la première quinzaine du mois de mai par le biais de la Commission Opérationnelle de Barrage. Le Directeur Général de EDC a rassuré le Panel que cette mesure sera mise en œuvre dans les plus brefs délais et a donné des instructions fermes à son équipe dans ce sens, lors de la restitution des constats et recommandations du Panel tenue dans les locaux de EDC à Yaoundé dans la matinée du 30 mai 2013.

5.2 De nouvelles préoccupations

5.2.1 Remplacement d'ouvriers locaux par des Chinois

5.2.1.1 Constats

Depuis la dernière Mission, l'Entrepreneur a procédé à une politique de non augmentation du nombre de travailleurs locaux sur le chantier ; elle se contente simplement de remplacer le nombre de manœuvres partants ; mais simultanément, elle remplace de manière arbitraire les travailleurs locaux spécialisés, par des Chinois aux postes d'ouvriers qualifiés affectés, notamment aux sites des carrières et explosifs. Il faut dire que ce phénomène de déperdition des ouvriers qualifiés locaux est aussi lié aux faibles niveaux de salaire pratiqués par CWE, ainsi qu'aux des conditions ou cadre de travail difficiles sur le chantier pour les ouvriers. Le pourcentage actuel des

travailleurs sur le chantier est de 70% locaux contre 30% Chinois, sauf que les locaux ne sont la plupart que des manœuvres.

5.2.1.2 Recommandations

Sur ce point, le Panel a obtenu des clarifications complémentaires du DG d'EDC lors de la séance de restitution. Il s'agit en effet là d'une mesure transitoire, dictée par le fait que les travaux de dérivation provisoire de la rivière sont critiques pour la solidité du Barrage et doivent être faits par une équipe hautement qualifiée, mais également tout en tenant compte d'un chronogramme serré d'achèvement d'ici à juillet 2013. La dérivation provisoire du fleuve à cette date se trouve en effet sur le chemin critique dans le respect du chronogramme global de la construction du Barrage.

La Mission émet le vœu que le caractère passager de cette mesure soit tout de même expliquée aux travailleurs locaux par le MOA/MOE et que cette mesure ne soit effectivement que transitoire.

5.2.2 Restauration

5.2.2.1 Contexte de la visite de terrain

Ce sujet constitue la problématique la plus critique et complexe sur le chantier lors du passage de la Mission. Nous allons essayer de la déconstruire en l'examinant de la perspective des travailleurs d'abord, et des restaurateurs ensuite avant de faire quelques recommandations.

De la perspective des travailleurs

Après avoir dans un premier temps distribué des tickets de restaurant aux travailleurs, CWE est revenu sur cette pratique pour diverses raisons : échanges de tickets restauration contre espèces auprès des restaurateurs par les travailleurs ; fabrication de faux tickets, difficulté pour CWE de contrôler les restaurateurs et de vérifier l'adéquation entre le nombre de ticket présenté pour remboursement par le restaurateur et la quantité de plats effectivement servis aux travailleurs.

Le système de ticket s'étant révélé défaillant, CWE a pris la décision unilatérale de verser directement la subvention de repas aux travailleurs, soit la somme de 36 000 (trente-six mille) francs par tranche de 12 000 (douze mille) francs tous les dix jours ; soit 12 000 subventionnés par le MOA, EDC, 12000 par l'entreprise CWE et 12000 coupés de la solde des travailleurs.

Ce système devait permettre en théorie aux travailleurs d'acheter directement leurs repas aux cantines au prix de 600 (six cent) francs par jour. Dans la pratique, cette approche se heurte à plusieurs obstacles :

- Les ouvriers ont tendance à percevoir les 36 000 francs comme une part de leur salaire au lieu de les affecter à leur alimentation
- La grande majorité de travailleurs préfère de ce fait faire leur propre cuisine dans leur chambre ou sur les abords du chantier, dans des conditions précaires (aux abords du chantier) ou dangereuses (dans les chambres) plutôt que de dépenser la somme allouée pour s'alimenter.
- Ce phénomène de « cuisine autonome » des travailleurs pose un double danger au point de vue de la santé et de la sécurité sur le chantier, sans compter la

pression exercée sur le Parc national de Deng Deng. Au regard de la santé, nul ne peut garantir les conditions d'hygiène des repas préparés aux abords des chantiers dans les talus ; d'autant plus que d'après le MOE, certains travailleurs n'utilisent pas de latrines, mais ces mêmes abords de chantier pour leurs besoins naturels. Sur le plan de la sécurité, les risques d'incendies sont permanents avec l'emploi de réchaud à pétrole ou à courant dans des chambres construites en bois, et dont les raccordements électriques laissent encore à désirer. S'agissant du Parc, la consommation de la viande de brousse est difficile à contrôler si les travailleurs font leur cuisine dans leurs chambres ou dans les talus aux abords du chantier.

- En somme la « cuisine autonome » des travailleurs pose un triple problème urgent sur le chantier: de santé, de sécurité et de protection de la faune.

De la perspective des restaurateurs

Il existe deux cantines sur le chantier : la Cantine Numéro 1 gérée par la société OK NowAfrica et la cantine Numéro 2 gérée par Complexe Hôtel. La mission a visité ces deux cantines et s'est entretenue avec la gestionnaire sur le site de Complexe Hôtel et le cuisinier en chef de Ok Now. Cette dernière ne semble par ailleurs pas avoir de gestionnaire sur le site.

5.2.2.2 Principaux constats

Sous équipement

Les deux cantines se distinguent par leur sous équipement patent et leur manque de prévision tant sur le plan logistique que d'approvisionnement en stock. Ainsi, lors de la visite de terrain, la Mission a constaté qu'aucune des cantines ne disposait d'un équipement aussi basique qu'un moulin électrique pour écraser les ingrédients. Interrogés, nos interlocuteurs ont répondu que ces appareils étaient tombés en panne ; ils n'avaient pas envisagé ce cas de figure en achetant un second appareil de secours en cas de besoin. Une seule des cantines (Complexe Hôtel) disposait d'une machine manuelle pour apprêter ses ingrédients, OK NowAfrica devait se contenter de le faire à la pierre !



Figure 5-1: Equipement inadaptée à la restauration de masse

Complexe Hôtel disposait d'une seule grande bouteille de gaz de 18 kg. Les 18 autres bouteilles étaient de contenance domestique. Parmi ces 18 bouteilles, seules 4 étaient pleines de gaz, les autres étant vides ! OK Now ne disposait même pas d'une grande bouteille de gaz...



Figure 5-2: Moyens de production domestique

Les ruptures de gaz sont fréquentes dans les cantines ; et pour y pallier, les deux cantines n'ont eu d'autre solution que d'aménager de petits foyers en parpaings derrière les locaux des cantines pour apprêter les repas des travailleurs.



Figure 5-3: Mode de cuisson archaïque

Par ailleurs, la Mission a également constaté de visu que OK Now était presque en rupture de stock en matière de provisions et ne disposait lors de la visite pas de quoi tenir pour 1 jour, si son cuisinier en chef ne revenait pas de Bertoua ce jour-là avec des provisions pour fonctionner!



Figure 5-4: Stock inexistant

Aucune logistique

Sur le plan logistique, aucune des cantines ne dispose d'un véhicule de transport pour acheminer leurs approvisionnements sur le chantier. Et dans le cas d'OK Now, les achats sont effectués par l'un des deux chefs cuisiniers qui se déplace pour la circonstance à Bertoua, pour toute une journée ! Complexe Hôtel pour sa part à un relais à Bertoua qui se charge d'effectuer les achats.

Les repas

Tous les travailleurs avec qui nous nous sommes entretenus se sont plaints de la lenteur des services dans les restaurants et du fait que parfois ils n'avaient pas le temps matériel d'être servis avant la reprise du travail ; ils se sont également plaints de la non variété des plats proposés et ainsi que de leur qualité générale. La Mission a ainsi pu constater le contenu d'un plat qu'un ouvrier avait jugé immangeable et venait de déverser dans une poubelle pas loin de la BVO.



Figure 5-5: Un produit indigeste au final

La Mission pense que dans l'ensemble, la quantité et la qualité nutritionnelle des travailleurs sur le chantier sont inappropriées pour la charge de travail qu'il leur est demandé de fournir. Elle a ainsi relevé, et cela en compagnie d'un des inspecteurs du MOE, que certains travailleurs ne prenaient, par calcul ou par contrainte que quatre gros beignets de farine en guise de repas de midi dans la cantine gérée par Ok Now ! Il n'est pas tolérable qu'une cantine soit autorisée à servir du petit déjeuner (des beignets) à midi !!! Ceci témoigne autant de la faiblesse patente des restaurateurs que d'un manque

de contrôle strict par le MOE de la qualité des prestations générales de l'Entrepreneur et ses sous-traitants.



Figure 5-6: Complexe Hôtel (gauche) et Ok Now (droite: des cantines peu fréquentées)

5.2.2.3 Solution actuellement envisagée et risques y afférents

La question de la restauration des travailleurs a déjà retenu l'attention de la Commission de Dialogue Social. Celle-ci lors de sa session du 02 février 2013 a recommandé d'interdire la « cuisine autonome » et demandé en outre que CWE verse directement la subvention aux restaurateurs.

Si les travailleurs ne semblent pas fondamentalement opposés au principe de cette approche, ils émettent des réserves sur leur réalisme. Cette préoccupation est partagée par la Mission.

En effet, en plus des déviations observées lors de la mise en œuvre précédente de cette approche (trafic de tickets restaurants par les restaurateurs et les travailleurs notamment), il y a le fait qu'entretiens la capacité de restauration des cantines s'est considérablement détériorée (pannes d'équipements, véhicules en panne, entre autres) comme la Mission a pu le noter.

Dans le contexte actuel, verser la subvention aux restaurateurs risque de recréer des tensions sociales sur le chantier car (i) non seulement ces deux cantines n'ont pas la capacité de servir environ 1400 repas par jour aux ouvriers, mais (ii) les ouvriers n'auront pas comme maintenant l'option de faire la cuisine eux-mêmes, (iii) ni de s'alimenter avec l'argent qui leur est versé ; (iv) sans oublier la perception par les travailleurs que l'Entreprise leur retire une partie de leur « salaire », à savoir ces subvention de restauration.

La Mission craint dans ce contexte une résurgence très probable de tensions sociales et même des grèves si cette solution est adoptée sans certains prérequis que nous examinerons plus loin. Il s'agit là d'un risque que le Projet ne peut prendre à cette phase critique d'achèvement des travaux de la dérivation provisoire.

La Mission formule de ce fait des recommandations générales et spécifiques et propose un chronogramme d'activités à mettre en œuvre avant de toucher aux subventions actuellement versées aux travailleurs.

5.2.2.4 Recommandations générales

La Mission est d'accord avec la Commission de Dialogue Social qu'il faut restaurer le système de subvention aux restaurateurs et interdire la « cuisine autonome » en chambre ou aux abords du chantier pour des raisons de santé, de sécurité et de protection de la faune (viande de brousse).

La Mission recommande néanmoins de prendre en compte deux considérations avant de mettre en place ce train de mesures: (i) le timing de leur application, en rapport avec le calendrier des travaux critiques du Barrage, eu regard au risque de grèves que ces mesures pourraient entraîner ; mais (ii) surtout la capacité de restauration des deux cantines existantes au vu du nombre de travailleur à nourrir et des exigences de professionnalisme que ce nombre requiert.

5.2.2.5 Recommandations spécifiques

Approche globale

Plus spécifiquement, la Mission recommande de procéder à un Audit de la restauration des travailleurs avec trois grands axes de réflexion :

- a) un diagnostic à froid des deux cantines en termes (i) d'équipements, (ii) de système d'approvisionnement et de conservation, (iii) de qualité de service aux clients/travailleurs, (iv) de qualité des repas, (v) de surface financières et d'autonomie de fonctionnement.
- b) une évaluation chiffrée de mise à niveau pour mettre en place un système de restauration professionnel et satisfaisant.
- c) Une proposition, au vu des résultats du diagnostic et de l'évaluation chiffrée d'une approche idoine et pratique pour résoudre le plus rapidement possible la problématique de la restauration des travailleurs. Du point de vue de la Mission, le nœud de la question sera de savoir si cela vaut la peine d'essayer de mettre à niveau l'existant, ou alors simplement de résilier les contrats des cantines pour recruter des opérateurs prêts à être opérationnels sans délais.

Il est très important que cet Audit de restauration soit effectué par un Consultant ou un Cabinet disposant d'une expertise avérée dans la restauration en chantier ; et que les TDRs de cet Audit indiquent clairement que celui-ci devrait proposer des solutions pratiques et adaptées aux contraintes du Projet.

Détails de l'approche globale

- a) La Mission pense qu'il faudrait, parallèlement à la mise en place de cantines performantes en contrôler la fréquentation effective par les travailleurs.

Un système de carte magnétique pourrait ainsi être instauré en lieu et place de tickets de restaurants proposés par la Commission de Dialogue Social ou CWE, car ces tickets donnent lieu inmanquablement à des trafics sur le chantier. Avec le système proposé par la Mission, chaque ouvrier recevrait une carte magnétique d'une valeur de 24 000francs correspondant à un nombre de repas à prendre en cantine par mois ; le travailleur, continuerait de recevoir en outre une somme de 12000 francs par mois pour compléter le prix des repas servis en cantine. De la sorte, le prix du repas demeure pour le restaurateur au taux actuel de 600 francs. En admettant par ailleurs que ce taux est adéquat pour fournir une alimentation en quantité et qualité appropriée !

- b) Sur le plan du processus : la Mission recommande fortement que ce processus de mise à niveau de la capacité de restauration des cantines et du système de contrôle d'accès aux cantines par carte magnétique soit précédée et accompagné tout le long, par une forte campagne de sensibilisation et de communication des travailleurs menée par CWE avec l'appui du MOE et du service de communication du MOA.
- c) Les messages de cette campagne devraient toucher toutes les grandes problématiques liées à la restauration sur le site : santé, hygiène, sécurité notamment.
- d) A ce propos, le MOE pourrait bénéficier de l'appui du MOA pour mettre en place un plan de communication efficient à mettre en œuvre par l'Entrepreneur. Le MOA pourrait en outre former l'équipe de CWE en matière de communication. CWE a indiqué à la Mission qu'elle était preneuse d'une telle formation.
- e) Par ailleurs dans l'optique de combattre la « cuisine autonome » dans les chambres ou aux abords de cuisines, la Mission recommande plutôt que de l'interdire complètement, de l'encadrer. Par exemple par la construction d'un hangar de cuisson doté de 3 ou 4 grands foyers améliorés, d'une vingtaine de prises électriques et d'une paillasse collective pour permettre aux travailleurs qui le souhaitent de faire leur cuisine dans un cadre propre, sécurisé et règlementé.
- f) La construction d'un tel hangar de cuisson faciliterait par ailleurs le contrôle de la consommation de la viande de brousse dans la BVO.
- g) Une préoccupation de la Mission est celle de savoir si en définitive 600 francs le repas est une somme suffisante pour préparer un repas consistant pour les ouvriers de du chantier qui ont tout de même besoin d'être bien alimentés au vue de la qualité de travail qu'ils accomplissent. Ce point mériterait d'être creusé dans le cadre de l'Audit de restauration.
- h) La Mission est consciente que ce train de mesure de mesures aura des incidences financières et préconise que ces questions financières et fiduciaires fassent l'objet de négociations et d'ajustements de contrats entre l'Entreprise et le MOA et peut-être certainement entre le MOA et les bailleurs de fonds. Mais la Mission est d'avis que le chantier du Barrage de Lom Pangar ne devrait pas être mis en œuvre au détriment de la santé ou même de la vie des travailleurs locaux qui y sont employés.

Tableau 5-1: Récapitulatif des principales recommandations sur la restauration des travailleurs

Constats/risques	Recommandations	Responsabilités de mise en œuvre	Activités	Délai	Livrables/indicateurs
Les cantines sont rustiques, non professionnelles et peu performantes	Procéder à un Audit de la capacité actuelle des cantines existantes	MOA	Faire un état des lieux de l'existant en matière de notamment de : conservation et stockage des produits, transport, contrôle de la fréquentation des cantines, équipements des cantines, célérité de service, fonds de roulement. Etc., etc.	Fin juillet	Diagnostic détaillé de la situation, assortie d'un état des besoins chiffrés pour la mise en place de cantines performantes pour les travailleurs (Audit de restauration).
Les cantines existantes n'ont pas la capacité technique pour réussir leur mise à niveau effective.	Deux alternatives : les appuyer ou résilier leur contrat de prestations.	CWE, MOA, MOE	Concertation entre les parties prenantes (Cantines, CWE, MOA, MOE)	Fin juillet	Mise à niveau des cantines existantes. Ou désignation de nouveaux opérateurs de cantines.
Les ouvriers préparent dans leurs chambres ou les abords du chantier.	Encadrer la cuisine autonome des travailleurs sur le chantier avant l'interdiction formelle des cuisines en chambres ou sur les abords du chantier.	CWE sous la supervision du MOE	Construire un hangar de cuisson pour les ouvriers, doté de foyers améliorés, de prises électriques et d'une pailleasse.	Fin juillet	Hangar opérationnel et disponible pour les ouvriers.
Les ouvriers et les restaurateurs trafiquent les tickets de restauration.	Contrôler la fréquentation effective des cantines .	CWE, avec appui du MOE	Instaurer un système de carte magnétique .	Fin juillet	Système de carte magnétique en place.
Le nouveau système de restauration est mal pris ou mal compris par les travailleurs.	Effectuer une campagne de sensibilisation et de d'information auprès des travailleurs.	CWE, MOE avec appui du MOA	Concevoir les messages et les moyens de les divulguer auprès des travailleurs. Suivre la mise en œuvre du nouveau système de restauration pour en corriger les erreurs.	Juin- autant que de besoin	Campagne d'information et de sensibilisation sur le nouveau système de restauration. Rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels de mise en œuvre. Le nouveau système de restauration est effectif.
Les ouvriers continuent de se plaindre des cantines.	Suivre et contrôler les activités des restaurateurs.	MOA MOE CWE	Définir un Cahier de Charges aussi détaillée et précis que possible aux prestataires. Définir des normes et standards raisonnables et satisfaisants. Contrôler la qualité /quantité des repas, et la célérité du service.	Fin juillet	Les cantines fonctionnent sans accroc. Les cantines sont plus fréquentées.

5.2.2.6 Chronogramme des principales activités pour mettre à niveau la restauration des travailleurs locaux

1. Audit de la restauration sur le chantier à partager avec les membres du Panel : fin juillet 2013
2. Construction du hangar de cuisson : fin juillet 2013
3. Campagne de sensibilisation et d'information des travailleurs : à partir de juin 2013
4. Mise en service du nouveau système de restauration : début août 2013
5. Suivi du nouveau système de restauration : début août 2013

Tableau 5-2: Récapitulatif des principales activités pour la refonte de la restauration sur le chantier

Activité	Responsabilité principale	délai	Note
Version provisoire de l'Audit de la restauration	MOA	Fin juin 2013	Copie au Panel E. et S. pour observations
Version finale de l'Audit de la restauration	MOA	Fin juillet 2013	Copie a Panel E. et S. pour revue
Construction du hangar de cuisson	CWE MOE	Fin juillet 2013	
Campagne d'information et de sensibilisation sur les nouvelles mesures de restauration	CWE MOE LOA	Fin juin 2013	Cette campagne devrait être précédée par le renforcement de capacité de CWE en matière de communication par le MOA
Suivi des nouvelles mesures de restauration	CWE MOE	Début août 2013	

5.3 L'économat

5.3.1 Constats

Il existe un économat sur le chantier tenu par OK Now et une vente de boissons tenue par Complexe Hôtel. Si les ouvriers se sont plaints des prix pratiqués dans ces deux structures, c'est surtout le manque de provisions qu'ils ont par ailleurs déplorés dans le cas de l'économat. La Mission a en effet constaté qu'il était extrêmement peu achalandé et pauvre au vue du nombre de travailleurs sur le chantier. Néanmoins nous notons avec plaisir qu'il ne vend pas d'alcool fort



Figure 5-7: Un économat très peu achalandé

5.3.2 Recommandation

Le MOE devrait établir une liste de produits disponibles dans l'économat et définir un niveau minimum de stock pour éviter des ruptures d'approvisionnement.

Elle recommande en outre que cet économat propose des préservatifs que les travailleurs pourraient utiliser lors de leurs sorties dans les villages.

Les prix pratiqués sur le chantier devraient être homologués et affichés dans ces deux structures de vente.

5.4 Les implications socioéconomiques du déboisement et de l'enlèvement/réduction de la biomasse

5.4.1 Enlèvement du bois de la retenue

5.4.1.1 Constats

Le PGES approuvé par la Banque Mondiale et le Gouvernement stipule que l'enlèvement du bois dans le périmètre ennoyé du Barrage devrait se faire par des entreprises forestières détentrices de certification d'exploitation. Dans le contexte du projet, la Mission a du mal à comprendre le bien-fondé technique de cette clause, dans la mesure où il s'agira dans le cas d'espèce d'une coupe à blanc de la forêt sans objectif de préservation durable.

Le problème socioéconomique que pose cette disposition du PGES réside dans le fait qu'aucune entreprise nationale ne dispose de cette certification. Par conséquent, toutes les entreprises camerounaises se trouvent d'emblée exclues de ce marché potentiel. Or sur le terrain, les attentes des entreprises nationales et des populations locales sont très grandes quant aux retombées économiques potentielles de l'enlèvement du bois de la retenue, aux dires du Délégué Régional du MINFOF qui s'est entretenue avec les membres du Panel lors de la séance de restitution à Bertoua le 29 mai 2013.

Vue sous l'angle purement technique, l'alternative du non enlèvement du bois de la retenue, au cas où cette question de certification n'est pas résolue poserait un handicap sérieux pour une activité piscicole efficiente dans le lac de retenue. Au nombre des handicaps potentiels du non enlèvement du bois de la retenue, on peut relever la prise de filets de pêche dans les branches des arbres, et la gêne de trafic sur le lac de retenue.

Or le développement de la pêche est une des activités majeures envisagées comme retombée positive de la construction du barrage. La pêche est par ailleurs citée comme une activité à promouvoir pour aider à restaurer le niveau de vie des populations affectées par la construction du barrage comme par exemple les orpailleurs artisanaux.

5.4.1.2 Recommandations

La mission recommande vivement aux parties prenantes de revoir leur position sur cette question de clause de certification du PGES, d'un point de vue du contexte réel du projet et des enjeux environnementaux de la certification sur l'environnement/forêt, plutôt que d'aborder ce problème d'un point de vue purement juridico-légal, sans référence ou attache aux activités du Projet en lui-même.

Par ailleurs, considérant que CWE n'emploie pratiquement pas de contractants nationaux dans la réalisation des travaux, l'enlèvement du bois par des sociétés nationales constituerait enfin une opportunité pour les entreprises nationales de créer des emplois (même temporaires) et générer des revenus pour elles-mêmes et les Camerounais. La Mission est ainsi d'avis que le fait de donner aux entreprises nationales l'opportunité de soumissionner au marché d'enlèvement du bois de la retenue serait une occasion pour le Projet de soutenir et dynamiser l'économie nationale et dans la zone du Projet, et de fait d'en amplifier les impacts positifs. Cette vision est par ailleurs en accord avec le principe général de « do no harm, but do some good » (éviter les risques, mais créer des opportunités) qui régit à la base, la formulation des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque Mondiale. Le MINFOF est prêt à lancer les appels d'offre, il a déjà fait des lots.

Les parties prenantes devraient accorder plus d'attention aux implications économiques et socioéconomiques de la problématique de l'enlèvement du bois de la retenue exclusivement par des sociétés certifiées.

5.4.2 Enlèvement/réduction de la biomasse

5.4.2.1 Constat

L'enlèvement ou la réduction de la biomasse dont EDC a la charge est une activité, qui pourrait constituer une source de revenus non négligeable pour les populations locales si celles-ci sont employées par les entreprises chargées de cette activité.

5.4.2.2 Recommandation

La Mission recommande au MOA, EDC d'inclure dans les DAO pour les marchés de cette activité des clauses encourageant les prestataires à employer autant que faire se peut les villageois des zones ennoyées pour mener les activités d'enlèvement/réduction de la biomasse.

5.4.3 Liens entre la pêche, la pisciculture et la problématique du déboisement et de la réduction/enlèvement de la biomasse

5.4.3.1 Constat

Les implications de cette activité critique pour la pêche et la pisciculture sont détaillées et argumentées dans la partie environnementale du Rapport du Panel.

5.4.3.2 Recommandation

La Mission recommande de régler cette problématique en tenant compte de tous ses aspects, aussi bien environnementaux que socioéconomiques, plutôt qu'exclusivement sous l'angle d'une conformité avec la lettre du PGES.

5.4.4 La pêche et l'orpaillage dans la zone d'urgence de sauvetage de l'or

5.4.4.1 Constat

D'après les entretiens avec les responsables de CAPAM à BétaréOya, les sociétés qui draguent le long du Lom avec des bateaux utilisent du mercure dans leur processus de condensation de l'or du gravier.

5.4.4.2 Recommandation

Etant entendu que la pêche et la pisciculture sont des activités de reconversion économiques envisagées dans la zone du Projet, il est impératif de contrôler l'orpaillage afin de s'assurer que le mercure n'est pas déversée dans les eaux du Lom, ce afin d'éviter leur éventuelle concentration dans les eaux de la retenue; car alors les poissons et par ricochet des êtres humains pourrait ingérer ce produit nuisible pour la santé.

La Mission recommande de ce fait d'instaurer dès à présent les bonnes pratiques en matière de gestion des eaux issues du lavage du sable pour en extraire de l'or ; elle salue par ailleurs la création d'une Brigade Minière au sein du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) dont l'un des objectifs est précisément de veiller au non emploi de produits chimiques dans le processus de récupération de l'or du sable. Incidemment, cette brigade contrôlerait aussi plus étroitement les productions de ces sociétés.

Tableau 5-3: Tableau synoptique des principales recommandations socioéconomiques de la Mission

Constats/risques	Recommandations	Responsabilités	Délai
Remplacement d'ouvriers qualifiés locaux par des Chinois	Mesure transitoire justifiée par le chronogramme des travaux Y mettre fin après l'étape critique de la dérivation provisoire	EDC	Après la dérivation provisoire
Cuisine en chambre ou aux abords du chantier par les travailleurs	Construire un hangar de cuisson pour encadrer la cuisine autonome	CWE, MOA	Fin juillet
Mauvaise prestation des cantines	Procéder à un audit de la restauration (cf. corps du rapport pour détail de cet audit)	CWE, MOA	Fin juillet
Fréquentation marginale des cantines par les travailleurs	Instaurer un système de contrôle effectif, par exemple par carte magnétique	CWE, MOA	Fin juillet
Les cantines existantes ne sont pas professionnelles	Les mettre à niveau ou résilier leurs contrats et mettre en place des cantines professionnelles	MOA	Début août
Les nouvelles mesures de restauration sont mal perçues ou compris par les travailleurs	Concevoir et mettre en place une campagne de sensibilisation et d'information des travailleurs	CWE, MOE, MOA	Fin juin (commencer après la version provisoire de l'Audit de la restauration, affiner la campagne en début août)
L'alimentation des travailleurs est inadéquate	Suivre au quotidien la qualité, la quantité des repas servis, de même que la célérité du service aux travailleurs	CWE, MOE	Dès à présent
Les nouvelles mesures de restauration ont des incidences financières	Négociations entre le MOA et l'Entrepreneur	MOA, CWE, bailleurs de fonds	Fin juillet
L'économat n'est pas achalandé	Définir un niveau minimum de stock	MOE, MOA	Dès que possible
Les prix pratiqués dans la buvette et l'économat sont élevés	Homologuer les prix sur le chantier	MOA	Dès que possible
Perte d'opportunités de revenus pour les sociétés forestières nationales	Revoir la position des bailleurs de fonds sur la clause de certification incluse dans le PGES	Banque mondiale	Dès à présent
L'enlèvement de la biomasse ne profite pas économiquement aux populations riveraines	Insérer des dispositions encourageant l'emploi de la main d'œuvre locale dans les DAO de cette activité	MOA	Préparation des DAO
L'activité de la pêche est compromise par la contamination des eaux du futur lac de retenue	Mettre en place un système de suivi probant des bonnes pratiques environnementales en matière de gestion eaux du lavage Contrôler l'utilisation de produits chimiques par les sociétés aurifères dans la zone du projet (BétaréOya)	MINMIDT ; MINEPDED	Dès la mise en œuvre opérationnelle de la Brigade Minière au sein du MINMIDT
Les liens entre la pêche, la pisciculture et l'enlèvement du bois/ réduction de la biomasse sont occultés	Tenir compte de cette corrélation, argumentée dans le volet environnemental du Rapport du Panel	MOA Bailleurs de fonds	Sans délai

6 PROCHAINE VISITE

En 2013, un total de 3 visites du Panel d'Experts Environnemental et Social sont prévues.

La troisième visite est prévue pour la période du 5 au 16 Novembre 2013.

ANNEXES

Annexe 1: Déroulement de la deuxième visite des sites du Panel

Tableau 6-1: Programme de la visite ses sites

Jour	Socio	Biodiversité	Env.	Nuit
Ma 21	arrivée à Yaoundé	arrivée à Yaoundé	arrivée à Yaoundé	Yaoundé
Me 22	travail à EDC, préparation	travail à EDC, préparation	travail à EDC, préparation	Yaoundé
Je 23	Départ 7.00 h pour Bertoua Rencontre avec autorités régionales.	Participation réunion MINFOF question biomasse Déplacement à Bertoua	Participation réunion MINFOF question biomasse Déplacement à Bertoua	Bertoua
Ve 24	Site de construction, BVO Réunion C&B, CWE	Site de construction, BVO Réunion C&B, CWE	Site de construction, BVO Réunion C&B, CWE	Deng Deng
Sa 25	Site de construction, BVO Après-midi COTCO	Site de construction et alentours, accès Après-midi COTCO	Site de construction Après-midi COTCO	Deng Deng
Di 26	Zone de Deng Deng, Lom Pangar (villages région du barrage)	Terrain, Massif Forestier de Deng Deng	Site de construction	Deng Deng
Lu 27	BetaréOya	Terrain, Massif Forestier de Deng Deng	Site de construction	Deng Deng (2) BetaréOya (2)
Ma 28	BetaréOya, déplacement à Bertoua Préparation restitution au Gouverneur	Terrain, Massif Forestier de Deng Deng Préparation restitution au Gouverneur	Préparation restitution au Gouverneur	Bertoua
Me 29	Restitution au Gouverneur Après-midi: retour à Yaoundé	Restitution au Gouverneur Après-midi: retour à Yaoundé	Restitution au Gouverneur Après-midi: retour à Yaoundé	Yaoundé
Je 30	Préparation restitution EDC et Rapport	Préparation restitution EDC et Rapport	Préparation restitution EDC et Rapport	Yaoundé
Ve 31	Restitution EDC (Directeur Général) Préparation Rapport	Restitution EDC (Directeur Général) Préparation Rapport	Restitution EDC (Directeur Général) Préparation Rapport Soir: départ	Yaoundé
Sa 01	Départ	Départ		

Annexe 2: Annexe technique du volet socioéconomique

Quelques éléments pour les TDRs de l'Audit de la restauration

Contexte et justification de l'Audit

- Mauvaise alimentation des travailleurs locaux
- Faiblesse patente des restaurateurs
- Fréquentation marginale des cantines par les travailleurs
- Développement anarchique de la cuisine autonome des travailleurs
- Risques de la cuisine autonome (sur la santé, la sécurité, le Parc National de Deng Deng)
- Système de gestion de la subvention restauration peu satisfaisant (problématique du contrôle de la fréquentation effective des cantines)

Objectifs de l'Audit

- Diagnostic détaillée de la situation actuelle
- Evaluation chiffrée de la mise en place d'un système de restauration satisfaisant
- Analyse d'alternatives possibles
- Proposition d'une alternative viable dans le contexte du projet
- Proposition d'une méthode d'organisation fiable de la fréquentation effective des cantines

Portée du diagnostic détaillé

- Equipement de cantines (conservation et stockage ; appareils de préparation et de cuisson ; divers ustensiles de préparation et de cuisson de repas)
- Logistique (transport des provisions, système et méthodes d'approvisionnement, personnel et postes de travail)
- Qualité de l'alimentation (variété des plats, quantité servie)
- Qualité de service aux travailleurs (célérité du service, temps d'attente avant le service, organisation du service, staff affectée au service, etc.)
- Suivi des cantines (fréquentation des cantines, plaintes des travailleurs)
- Evaluation financière (fonds de roulement, stock, autonomie de fonctionnement)
- Gestion des cantines (mesure de prévention et de gestion des risques : rupture de stock notamment),

Livrable

Un Audit de la restauration comprenant :

- Un diagnostic détaillée de la situation actuelle et comprenant :

- Une évaluation chiffrée pour la mise en place d'un système de restauration probant et viable dans le contexte du Projet
- Une description d'un système d'organisation de la fréquentation des cantines pratique et efficace.

Annexe3: Documents consultés

- EDC (2012) Dossier d'appel d'offres national pour la fourniture des équipements du personnel opérant dans le PNDD et sa zone périphérique en trois lots – Lot 1 : équipements vestimentaire – Lot 2 : équipements d'hébergement – Lot 3 : Instruments de travail
- EDC (2012a) Réorganisation du système de sécurisation du site du chantier du barrage de Lom Pangar
- EDC (2012b) Note de service N°010/EDC/DG/DCAH/DAJC réglementant le passage et le franchissement de la barrière de Ouami-Lom Pangar
- EDC (2013a) Rapport de mission de reconnaissance, d'identification des sites, d'évaluation des coûts et d'étude d'approvisionnement en eau des postes de contrôle forestiers à construire dans la zone périphérique au PNDD (mise en œuvre du PGES et du mémorandum d'entente EDC-MINFOF)
- EDC (2013b) Demande de propositions – Recrutement d'un consultant pour l'assistance technique du PNDD
- Groupeement Coyne et Bellier/ISL (2013) Compte-rendu de réunion de travail – Réunion de sécurité mensuel de chantier – 13/01/2013
- Maisels, F. (2010) Wildlife and human impact surveys of the Deng Deng National Park and UFA 10.065 (WCS)
- MINFOF (2012) Rapport de mission de patrouille dans le PNDD du 16 au 20 octobre 2012
- MINFOF (2013a) Compte-rendu de la première réunion mensuelle de coordination des activités de l'UTO-DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP – 28/01/2013
- MINFOF (2013b) Compte-rendu de la réunion mensuelle de coordination des activités de l'UTO-DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP – 5/04/2013
- MINFOF (2013c) Compte-rendu de la réunion mensuelle de coordination des activités de l'UTO-DD relative à la mise en œuvre du volet forêt et faune du PHLP – 13/05/2013 (draft)
- MINFOF (2013d) Rapport de patrouille de LAB effectuée du 13 au 19 mars 2013 dans le PNDD
- MINFOF (2013e) Rapport de mission de LAB et de localisation des occupations anthropiques dans la périphérie Nord-Ouest du PNDD effectuée du 25 au 29 mars 2013 à Liguim et Tête d'éléphant
- MINFOF (2013f) Rapport de mission de LAB dans la zone périphérique du PNDD du 11 au 14 avril 2013
- MINFOF-COTCO (2012) Mémorandum d'entente relatif à l'exploitation et l'entretien du pipeline Tchad-Cameroun tout en préservant la biodiversité du Parc National de Deng Deng
- MINFOF-EDC (2011) Mémorandum d'entente relatif à la sécurisation et à la protection de la biodiversité et de la faune dans le Parc National de Deng Deng et sa zone périphérique
- MINFOF-EDC (2012) Procès verbal de la première réunion de coordination élargie MINFOF-EDC-WCS
- MINFOF-EDC (2013) Etat d'avancement des activités relatives aux actions de conservation et au financement du Parc National de Deng Deng et de sa zone périphérique
- MINFOF-EDC-WCS (2012) Plan d'action 2013
- MINFOF-MINFI-EDC (2012) Mémorandum d'entente relatif aux actions de conservation et au financement des activités du Parc National de Deng Deng et de sa zone périphérique
- MINFOF-MINFI-EDC (2012) Mémorandum d'entente relatif aux actions de conservation et au financement des activités du Parc National de Deng Deng et de sa zone périphérique
- ONFI-ONF Cameroun (2012) Etude forestière du projet de barrage de Lom Pangar – Rapport intermédiaire
- ONFI-ONF Cameroun (2013) Etude forestière du projet de barrage de Lom Pangar – Rapport final ; 22 Avril 2013
- ONFI-Pöyry (2011a) Etude complémentaire forestière du projet de barrage de Lom Pangar – Volet 1 : Plan de récupération du bois d'œuvre – Rapport final
- ONFI-Pöyry (2011b) Etude complémentaire forestière du projet de barrage de Lom Pangar – Volet 3 : Gestion des forêts de la périphérie de la retenue
- Oréade Brèche (2011c) Reformulation de l'étude d'impacts et du plan de gestion environnementale et sociale du barrage de Lom Pangar. Rapport complémentaire forêt biodiversité.
- Oréade-Brèche (2011a) Volume 1. Evaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES)
- Oréade-Brèche (2011b) Reformulation de l'étude d'impacts et du plan de gestion environnementale et sociale du barrage de Lom Pangar. Mise en œuvre de la compensation biodiversité : Parc National de Deng Deng
- Oréade-Brèche (2012) Volume 2. Plan de gestion environnementale et sociale.

Oréade-Brèche, 2011: Annexe 1: Atlas Cartographique. Projet Hydroélectrique de Lom Pangar. Evaluation Environnementale et Sociale (EES). Vol. 1. Evaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES).

WCS (2008) Résumé de l'inventaire de la faune et de l'impact humain de la région de Deng Deng